



MAGIE ET VIEUX GRIMOIRES :

LES ARTS OCCULTES DANS LES COLLECTIONS PATRIMONIALES
DE LA BIBLIOTHEQUE D AGGLOMÉRATION DE SAINT-OMER



caso
COMMUNAUTE
AGGLOMERATION
SAINT-OMER

MAGIE ET VIEUX GRIMOIRES

LES ARTS OCCULTES DANS LES COLLECTIONS PATRIMONIALES
DE LA BIBLIOTHÈQUE D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-OMER

Catalogue de l'exposition présentée à la
Bibliothèque d'agglomération de Saint-Omer du
03 juin au 31 août 2016

Commissariat : Rémy Cordonnier, responsable des
fonds anciens de la Bibliothèque d'agglomération
de Saint-Omer (BASO)

Directeur de la publication : François Decoster,
Président de la Communauté d'agglomération de
Saint-Omer

Coordination et médiation : Françoise Ducroquet,
directrice de la BASO

Textes et notices : Rémy Cordonnier

Relecture et corrections : Laurence Bacart (BASO),
Julie Ballanfat (BASO), Mélissa Minet (BASO)

Choix des illustrations : Rémy Cordonnier

Conception graphique : Hélène Dilly, service
Communication de la CASO

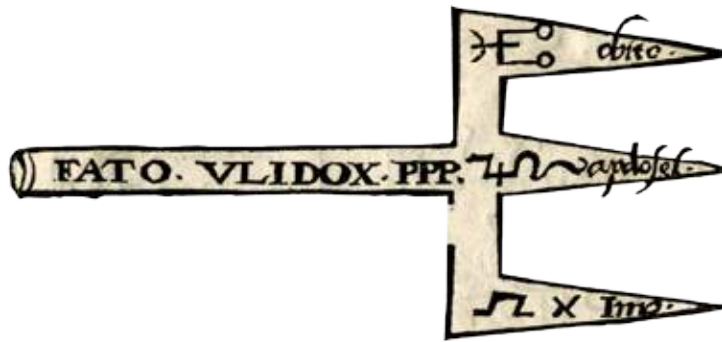
Crédits photographiques : BASO, Bibliothèque
Municipale d'Autun et Wikimedia Common

Impression : L'Artésienne

Remerciements : Caroline Heid (IRHT-CNRS)

ISBN : 978-2-9553126-3-6





INTRODUCTION

Régulièrement, les visiteurs de la salle patrimoniale ne peuvent s'empêcher de comparer ses majestueuses travées à la bibliothèque d'Harry Potter. Certains se demandent même parfois si l'un ou l'autre de ces vieux ouvrages ne recèle pas quelques secrets magiques...

Ces réactions sont assez compréhensibles car dans la culture occidentale, le livre est étroitement lié à la notion de connaissance, d'érudition, et par extension, de mystère et de révélation. On doit cette assimilation à l'influence majeure du Christianisme, religion du livre, sur l'Occident médiéval. C'est la sacralisation des livres bibliques, qui a donné une telle aura à ce support (encart 1). Dans l'imaginaire collectif occidental, un livre ancien est potentiellement le réceptacle de mystères à déchiffrer et de savoirs occultes...

De plus, ces volumes sont souvent écrits dans une langue ancienne que beaucoup ne savent plus lire, cela rend leur contenu encore plus étrange, pour ne pas dire suspect ! Depuis le Moyen Âge en effet, le latin est perçu comme la langue des savants, inaccessible aux illettrés, au sens strict du terme : n'ont pas de culture littéraire. C'est d'ailleurs de ce constat qu'est né le mot « grimoire » au XIVe siècle, par une altération du mot gramaire (forme ancienne de grammaire), parce qu'au Moyen Âge les grammaires, écrites en latin, sont incompréhensibles aux non-latinistes.

Du savant au mage, il n'y a qu'un pas vite franchi. De nos jours encore, c'est en latin que s'exprime notre imaginaire lorsqu'il évoque les sciences occultes et les formules magiques. Que l'on pense aux consonances latines du Higitus, figitus, migitus mum, prestidigitorium du Merlin l'Enchanteur de Walt Disney ou aux formules des sortilèges d'Harry Potter.

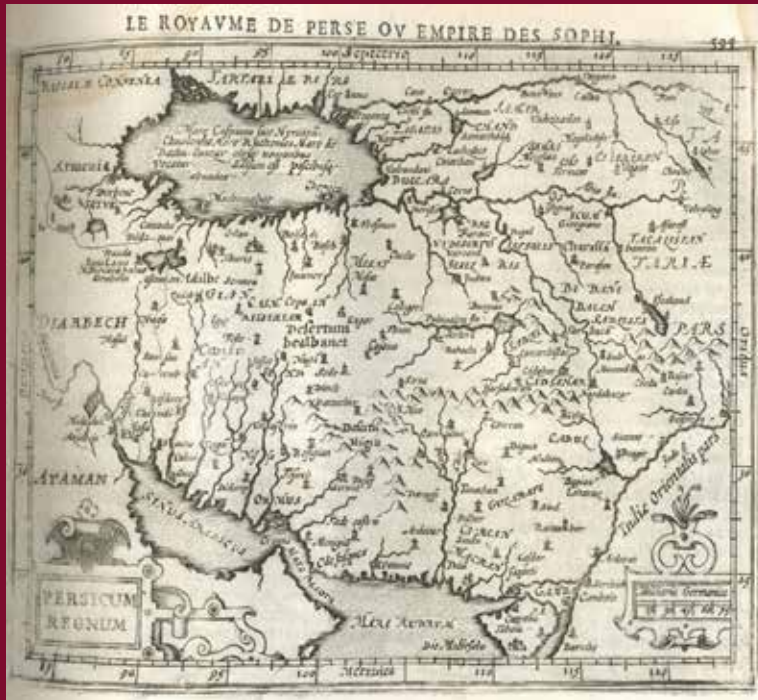
Mais finalement, y-a-t-il oui ou non des grimoires dans la salle du patrimoine !? Pour répondre à cette question, nous avons décidé d'en explorer les rayonnages afin d'y dénicher des volumes consacrés aux sciences dites « occultes ». Le fruit de ces recherches vous est présenté suivant la classification médiévale des différentes sortes de magie proposée par l'évêque Isidore de Séville dans ses Étymologies (Livre VIII, chap. 9) composées au VIIe siècle, afin de mieux saisir ce que l'on entend à cette époque par « magie ». Nous avons ajouté à cette classification deux autres domaines souvent assimilés de nos jours aux arts occultes, à savoir l'alchimie et les différentes variantes de la radiesthésie.

Encart 1 : Dans le monde gréco-latin, les textes inscrits ne sont pas aussi bien perçus. L'écriture est un travail d'esclave, méprisé par les hommes libres qui lui préfèrent l'expression orale, les rouleaux et codex n'ont qu'une utilité pratique. Dans les sociétés germano-celtes, c'est aussi la parole qui prime, druides et ovates (poètes) transmettent leurs savoirs oralement tout comme les scaldes (poètes) et autres vitkar (sorciers).





L'ORIGINE DE LA MAGIE



Carte de la Perse, St-Omer, BASO, inv. 3262

Le mot « magie » est entré au XVI^e siècle dans le vocabulaire français. Il nous vient du grec *mageia* latinisé en *magia* et désigne un « art qui est censé donner le pouvoir de faire intervenir des puissances occultes afin de modifier le cours de la nature ou d'agir sur la destinée des hommes ».

Quant au mot grec *mágos*, il vient du touranien *magouch* qui désigne un prêtre héréditaire du peuple Touran originaire du Turkestan, qui s'est répandu aussi en Europe et notamment au Nord de l'Iran actuel, appelé *Mada* (Médie en grec) qui signifie *pays, terre*. La magie est donc la religion des Mèdes touraniens. Elle résulte d'un syncrétisme (mélange d'influences) entre le mazdéisme des Perses et des Mèdes et le chamanisme touranien.

Le mazdéisme aurait été fondé par le prophète Zarathoustra ou Zoroastre (628-551 avant notre ère). Il proclame l'existence d'une divinité unique, Aboura-Mazda ou Ormuzd, identifiée au bien ou à la lumière, dont la création a soulevé contre lui des forces malfaisantes représentées par l'esprit du mal, Angro-Maïnyous ou Ahriman. L'homme a peu de place au sein de ce combat cosmique, il ne peut que prier et cultiver la terre. Le culte n'admet ni temples ni statues, on se contente de chanter et d'offrir quelques sacrifices, le rite principal étant l'entretien du feu sacré, symbole du bien, qui ne doit jamais s'éteindre.

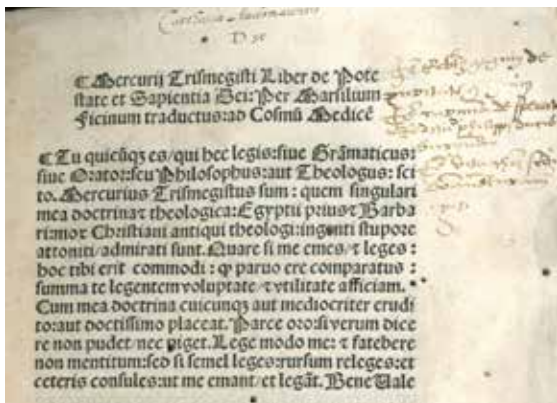
Les Touraniens pratiquent pour leur part une forme de chamanisme, médiation entre les humains et les esprits de la nature, dont les prêtres prétendent par leurs rites plier les puissances malfaisantes à leur volonté. Sous cette influence, Ahriman devint, pour les Mèdes, un dieu redoutable qu'il faut combattre et faire fléchir par toutes sortes de rites. C'est ainsi que la caste touranienne des *magouch* s'impose et devient une des six tribus constituantes de la nation perse.

On comprend mieux comment, par la suite, le mage est devenu un terme générique pour évoquer des rites connus des seuls initiés et destinés à obtenir des faveurs surnaturelles. Ce n'est d'ailleurs pas si surprenant dans la mesure où les arts magiques ont finalement le même objectif que les religions : apporter des réponses aux questions existentielles et insolubles que l'homme se pose.

Ainsi, les domaines d'application traditionnels de la magie s'inscrivent tous au sein de la dualité primordiale que constitue la vie et la mort. Les arts magiques cherchent en effet à l'améliorer la vie par l'obtention d'un pouvoir financier ou social, et à éviter ou retarder la mort.



L'adoration des mages, St-Omer, BASO, inv. 23



Saint-Omer, BASO, inc. 31

Cet incunable (livre imprimé au XVe siècle) appartenait à la Chartreuse du Val de Sainte-Aldegonde.

Hermès Trismégiste, *De Potestate et sapientia Dei*, traduit par Marsile Ficin, Paris, [Johannes Higman, pour ou avec] Wolfgang Hopyl, 31 VII 1494

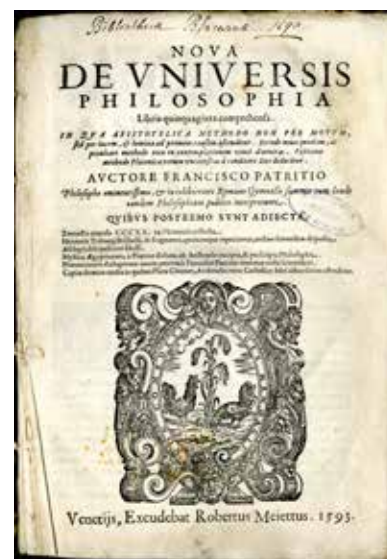
Ce texte appartient au corpus hermétique, c'est-à-dire l'ensemble des traités gnostiques attribués à Hermès Trismégiste. Ce dernier est considéré comme le plus ancien prophète de l'humanité, initiateur de la gnose tant dans le monde chrétien que païen. Il a influencé les plus grands penseurs et mystiques, de Moïse à Platon en passant par Orphée et Pythagore. Il faut attendre l'analyse de l'humaniste protestant Isaac Casaubon (1559-1614) pour que soit remise en question l'authenticité du « Trois fois grand ». Mais ce dernier est encore perçu comme le plus grand des mages de l'histoire.

Marsile Ficin (1433-1499) est l'un des grands penseurs de la Renaissance du Quattrocento italien. Il est connu notamment pour ses traductions et commentaires platoniciens, ainsi que pour ses recherches sur les sciences occultes (son enseignement aurait notamment inspiré la réalisation de la première version du tarot de Marseille). Protégé par le banquier florentin Cosme de Médicis, il lui a dédié cette traduction. Son travail sur les textes hermétiques va énormément influencer sa philosophie qui est toujours plus ou moins ésotérique, au point qu'il est accusé de sorcellerie par le Pape en 1489 et échappe de peu à l'emprisonnement. Il a eu comme élève Pic de la Mirandole qu'il a initié à la Kabale.

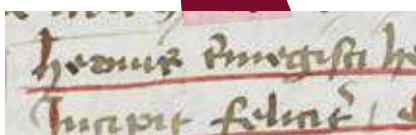
Francesco Patrizi, *Nova de universis philosophia libris quinquaginta comprehensa : Quibus postremo sunt adiecta. Zoroastis oracula CCCXX ex Platonicis collecta. Hermetis Trismegisti libelli... Mystica Aegyptiorum...*, Venise, Robertus Meietti, 1593

Francesco Patrizi (1529-1597) est un célèbre savant, militaire, philosophe platonicien et bibliophile italien. Après un début de carrière itinérant, il obtient la chaire de philosophie platonicienne à Padoue, puis à Rome. Fervent détracteur d'Aristote, il cherche toute sa vie à démontrer que le Stagirite (autre nom d'Aristote) n'est qu'un plagiaire, qui a puisé les principaux éléments de sa philosophie dans celle de ses prédécesseurs ! Contre la philosophie péripatéticienne, il s'efforce de remettre à l'honneur le platonisme alexandrin, allant jusqu'à faire de Platon un crypto chrétien qui annonce la venue du Christ. À ce titre, il étudie et commente les textes du corpus hermétique : Zoroastre, Orphée et Hermès Trismégiste dont il a donné la meilleure édition scientifique de son époque. Elle est présentée ici sous la seconde édition de 1593, mais qui est en fait un réassemblage de celle de 1591. Les deux éditions sont rarissimes et valaient déjà au XIXe siècle le prix d'une petite bibliothèque !

Ce volume a été acheté en 1690 par les chanoines de Notre-Dame avec la rente léguée par l'évêque Jacques Blaise pour l'entretien de la Bibliothèque Blaséenne, qu'il a fondé par testament en 1618 au sein du Chapitre de la cathédrale Notre Dame de Saint-Omer. Cette bibliothèque est la première bibliothèque publique de la ville puisque le testament stipule qu'elle doit être ouverte trois fois par semaine au public.



Saint-Omer, BASO, inv. 1309



Saint-Omer, BASO, ms. 652

Recueil manuscrit des œuvres de Cicéron contenant l'*Asclépius* ou *De natura deorum* attribué à Hermès Trismégiste

Il s'agit d'une copie de la prédiction d'Hermès Trismégiste à son disciple Asclepius, petit fils du mythique médecin grec du même nom. Ce texte, intitulé à l'origine le *Discours* ou *Sermon parfait*, est devenu l'*Asclépius* sous la plume d'Apulée (philosophe du IIe siècle). Il a été commenté par Augustin d'Hippone dans la *Cité de Dieu*. Dans ce texte, aux influences triples (égyptiennes, hellénistiques et judaïques), le Mage donne à son disciple une doctrine portant sur trois grands points : la place de l'homme au sein du cosmos et du cycle de la vie, une théodicée (c'est-à-dire une tentative d'expliquer et de justifier théologiquement l'origine du mal), et un petit traité sur le culte à rendre aux divinités. La prière finale a parfois été présentée comme une sorte de profession de foi gnostique à dimension incantatoire.

Ce manuscrit copié en France du Nord ou Angleterre, vers la fin du XVe siècle, provient de l'abbaye de Saint-Bertin. On y retrouve la main d'Adrien Le Borgne, fils de Jean Le Borgne, licencié ès lois, avocat au Conseil d'Artois et échevin de Saint-Omer, et de Marie Oeuillet. Ce prêtre entre en religion à Saint-Bertin le 1er avril 1654. Il en devient prieur et sous-prieur avant de décéder en 1702 (cf. ms. 815, f. 155v.). Il est l'auteur de 13 manuscrits de notes sur la littérature, la philosophie et la théologie, copiés entre 1686 et 1697 (mss. 353, 413, 419, 673, 681, 685, 688, 690, 691, 797, 798 et 801). Il a utilisé pour ses travaux cette copie de Cicéron dont il a inscrit les titres courants.

La BASO possède également les livres 3 à 6 du *Pimandre*, dont l'*Asclépius*, dans l'édition commentée par le franciscain Hannibal Rosselli, imprimé à Cracovie en 1586 (Saint-Omer, BASO, inv. 1310), les deux tomes de cette édition proviennent de l'abbaye de Saint-Bertin et contiennent l'ex-libris d'Antoine Laurin, abbé de Saint-Bertin de 1641 à 1650.



Saint-Omer, BASO, inv. 1575

Thommaso Campanella, *De sensu rerum et magia*, édité par Tobias Adam, Francfort, chez E. Emmel (imprimé par G. Tampachi), 1620

Contemporain de Galilée, Francis Bacon et Machiavel, Tomaso Campanella (1568-1634) fait ses études à Cosenza avant de rejoindre à 14 ans l'ordre dominicain. Disciple du philosophe napolitain Telesio (1508-1588), il s'oppose à la philosophie aristotélicienne et suit son maître dans la voie d'une conception empirique et matérialiste du monde.

Son traité *De sensu rerum et magia*, dont vous avez ici un exemplaire de la rarissime première édition, est rédigé alors qu'il est emprisonné par l'Inquisition, qui le soupçonne de conspirer contre les Espagnols qui dominent alors l'Italie, et l'accuse d'hérésie rationaliste... En effet, Campanella résume la Création à deux principes : le chaud (l'être, force, sagesse et amour) et le froid (non être, impuissance, ignorance et haine), dont l'action sur la matière engendre les choses. Selon Campanella, toutes nos connaissances dérivent des sensations. C'est surtout dans le quatrième livre de son traité qu'il aborde la question de la magie, en rappelant d'abord que les mages sont des sages persans qui étudient les secrets divins de la nature afin de parvenir à réaliser des merveilles utiles à l'humanité. Il s'efforce ensuite de décrire les modalités de ces pratiques selon sa théorie des sensations, en distinguant bien la magie bénéfique, associée notamment aux miracles, de la magie maléfique inspirée par le Diable.

Simonis Maioli, *Dies caniculares : hoc est, colloquia physica nova & admiranda, tum lectu iucunda & supra fidem recreabilis, tum cognitu insignia & punitus necessaria*, Mayence, Johan Theobald Schönwetter, 1614

Cette somme a été compilée par Simon Maiole, évêque de Volturara et Montecorvino (1500-1595/6). Il s'agit de la troisième édition latine, revue, corrigée, et approuvée par l'Inquisition.

Les jours caniculaires offrent un aperçu très complet du point de vue de l'Église sur les sciences naturelles et occultes. Elle connaît un grand succès, qui lui vaut d'être plusieurs fois rééditée en latin et rapidement traduite dans plusieurs langues vernaculaires, dont le français. L'ouvrage est complété en 1612 par le compilateur et bibliographe allemand George Draud (1573-1630), qui en réalise également une version abrégée.



Saint-Omer, BASO, inv. 1357

Ce volume est frappé aux armes de l'évêque Jacques Blase (1546 ?-1618). Une mention manuscrite sur la page de titre nous indique qu'à sa mort, ce livre a rejoint la Bibliothèque Blaséenne au Chapitre de Saint-Omer.



Saint-Omer, BASO, inv. 1608-2

Le Second tome des Jours caniculaires : contenant sept excellents et agréables discours des choses naturelles et surnaturelles, qui se font en l'air, sur la mer, et sur la terre, et par toutes les parties du monde, embellis d'exemples et d'histoires, tant anciennes que modernes, sacrées et profanes, récitez par un théologien, un philosophe et un gentilhomme, de Messire Simon Maiole d'Ast, evesque de Valtourre ; mis en françois par A. de l'Orme.- Paris, Robert Fouët, 1610

Il s'agit de la traduction française du livre précédent, divisé en trois tomes, que l'on doit à François de Rosset (1571-1630) et A. de l'Orme (15...-16...). Chaque tome se présente comme une sorte de dialogue léger entre trois protagonistes, un gentilhomme, un théologien et un philosophe. L'auteur explique qu'il s'agit d'un livre destiné à l'édification au moyen d'histoires plaisantes et légères, d'où le titre, puisque les jours de canicule, on cesse de s'occuper des choses sérieuses pour se consacrer à son bien-être et au loisir.

Le premier tome se présente comme une sorte d'encyclopédie des merveilles de la nature. C'est dans les quatre premiers livres du second tome que l'on trouve le plus de choses relatives aux sciences occultes. Les trois derniers livres de ce tome sont quant à eux dédiés aux différentes catégories sociales. Et le troisième porte principalement sur les arts militaires.

Les deux premiers tomes sont frappés aux armes de l'évêque Jacques Blase (1546 ?-1618) et a lui aussi rejoint ensuite la Bibliothèque Blaséenne. Le troisième volume appartenait à la bibliothèque de Joseph Maillart, 51e abbé 1688-1717 de Notre-Dame de Clairmarais, vicaire général de l'ordre de Cîteaux 1701-1717 et député à la Cour pour les États d'Artois.



Saint-Omer, BASO, inv. 4697

Joan Jacob Wecker, *De Secretis libri XVII. Ex variis authoribus collecti, methodiceque digesti, et aucti*, Bâle, Louis Régis, 1642

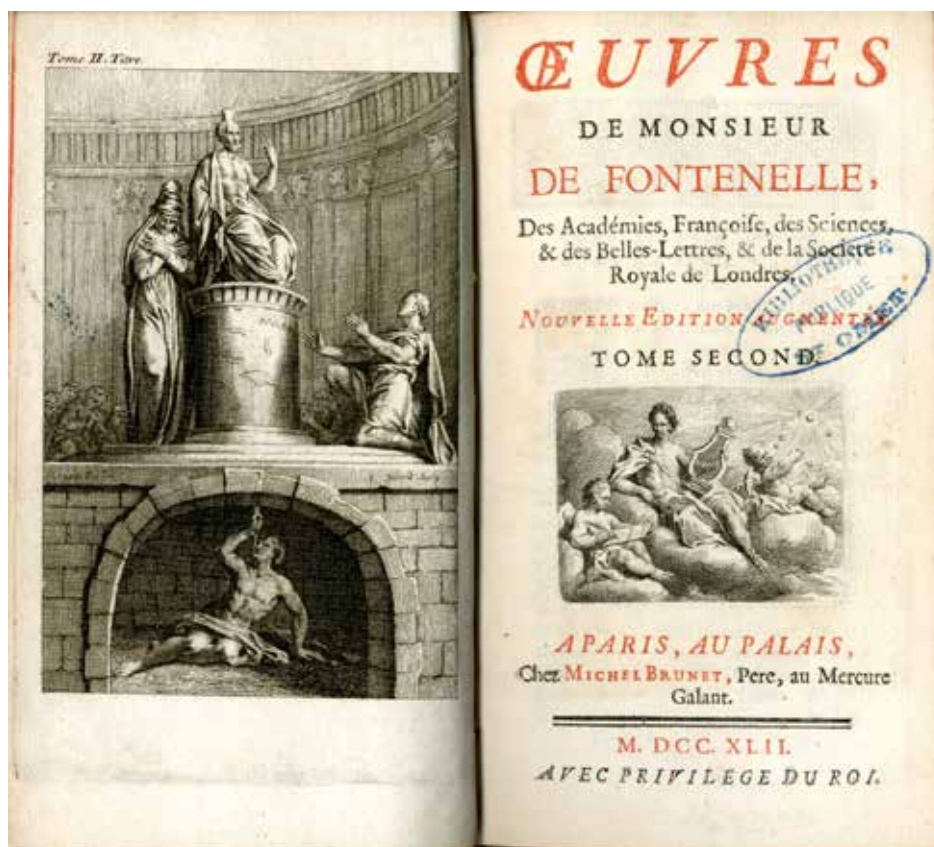
Il s'agit de l'une des très nombreuses éditions de cette autre compilation encyclopédique sur les différents domaines du savoir de cette époque, qui paraît pour la première fois en 1582. Elle est l'œuvre du dialecticien, rhétoricien et médecin allemand Joan Jacob Wecker, né à Bâle en 1528. Il exerce dans sa ville natale jusqu'en 1565 avant de se voir proposer la charge de premier médecin à Colmar, où il s'éteint en 1586.

On trouve notamment en début d'ouvrage une classification générale des sciences où il situe la magie naturelle dans les rangs des disciplines philosophiques, selon une tradition ancienne qui remonte au Moyen Âge. Les arts magiques sont abordés pour leur part dans les trente premiers chapitres du XVe livre, intitulé *Secretis scientiarum*. Il commence par donner une description générale de la magie, ses origines et ses principaux praticiens, avant de poursuivre par un catalogue analytique des principales pratiques, de leurs effets et objectifs.

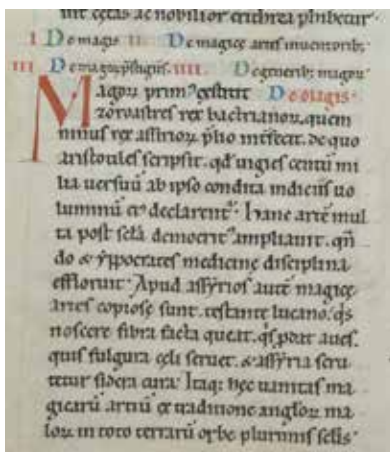
Ce volume provient du collège des Jésuites anglais de Saint Omer, comme l'indique la mention sur la page de titre « Coll. Ang. Audomar. ». Il appartenait au frère John Rimers (16..-1646), convers au collège audomarois où il occupa la charge d'assistant du procureur.

Œuvres de M. de Fontenelle, vol. II *Entretiens sur la pluralité des mondes. Histoire des oracles*, Paris, Brunet, 1742

Bernard le Bovier de Fontenelle (1657-1757) est une célébrité en son temps, parangon du gentilhomme des Lumières. Il n'a pas le génie d'un Voltaire ou d'un Diderot, mais sa vie et son œuvre sont le parfait reflet de la société aristocratique de son temps. Après de brillantes études au collège jésuite de Rouen, ce fils d'avocat suit d'abord la carrière paternelle mais se rend compte qu'il n'est pas doué pour le métier du barreau. Il décide alors de prendre la plume et entame une carrière littéraire en publiant dans le *Mercure* dirigé alors par son oncle Thomas Corneille. Écrivain cultivé, prolixe et au style raffiné, il produit dans tous les genres et finit par être reçu à l'Académie en 1691. Ses Dialogues des morts, Entretiens sur la pluralité des mondes, et l'*Histoire des Oracles*, est le premier ouvrage qui lui vaut une réputation. Son Histoire des oracles est une dissertation philosophico-historique inspirée du *De Oraculis veterum ethnicorum* du médecin et prédicateur Antoine van Dael (1638-1708), destinée à démontrer que les oracles ont continué d'exister après la venue du Christ et qu'ils ne sont pas l'œuvre des démons. C'est grâce à ce livre qu'il est reçu à l'Académie des inscriptions et Belles Lettres.



Saint-Omer, BASO, inv. 2764



Saint-Omer, BASO, ms. 642

Isidore de Séville, *Étymologies*, manuscrit provenant et probablement copié à l'Abbaye de Saint-Bertin, au milieu du XIII^e siècle

Isidore de Séville est issu d'une famille romaine originaire de Carthagène, au sud-est de l'Espagne. Sa famille s'installe à Hispalis (l'actuelle Séville) entre 552 et 555, où Isidore fréquente l'école épiscopale et y acquiert une vaste culture annonciatrice de son œuvre encyclopédique. Il succède ensuite à son Frère Léandre sur le trône épiscopal de sa ville et s'efforce durant son pontificat de réunifier l'Église catholique et à l'intégrer au royaume wisigothique. Il meurt en 563 et reçoit le titre posthume de « Docteur de l'Église » en 1722.

Son œuvre littéraire immense rassemble tous les savoirs de son temps. Ses *Étymologies* en sont l'ouvrage le plus représentatif, parcourant l'intégralité des domaines de la connaissance de cette époque organisés en 20 livres. Son élève Braulio (évêque de Saragosse entre 631 et 651) se charge de l'achever vers 630.

C'est dans le chapitre neuf du huitième livre que se trouve la description des arts magiques. Ce chapitre est lui-même subdivisé en quatre sous-parties intitulées *Des mages*, *De l'invention des arts magiques*, *Des Mages célèbres*, et *De la formation des mages*. Ce texte reste la référence en la matière durant tout le Moyen Âge et même durant l'époque moderne.

1. *Magorum primus Zoroastres rex Bactrianorum, quem Ninus rex Assyriorum proelio interfecit: de quo Aristoteles scribit quod vicies centum milia versuum ab ipso condita indictis voluminum eius declarentur.*

2. *Hanc artem multa post saecula Democritus ampliavit, quando et Hippocrates medicinae disciplina effloruit. Apud Assyrios autem magicae artes copiosae sunt testante Lucano (6, 427) :*

Quis noscere fibra facta queat, quis prodat aves, quis fulgura caeli scrutet, et Assyria scrutetur sidera cura ?

3. *Itaque haec vanitas magicarum artium ex traditione angelorum malorum in toto terrarum orbe plurimis saeculis valuit. Per quamdam scientiam futurorum et infernorum et vocatones eorum inventa sunt aruspicia, augurationes, et ipsa quae dicuntur oracula et necromantia.*

4. *Nec mirum de magorum praestigiis, quorum in tantum prodire maleficiorum artes ut etiam Moysi simillimis signis resisterent, vertentes virgas in dracones, aquas in sanguinem.*

5. *Fertur et quaedam maga famosissima Circe, quae socios Ulixis mutavit in bestias. Legitur et de sacrificio quod Arcades deo suo Lycaeo immolabant, ex quo quicumque sumerent in bestiarum formas convertebantur.*

6. *Hinc apparet non esse in toto dubium, quod nobilis ille poeta scribit de quadam femina, quae magicis artibus excellebat (Virg. Aen. 4, 487) : « Haec, » inquit, « se carminibus promittit solvere mentes quas velit, ast aliis duras inmittere curas; sistere aquam fluminis, et vertere sidera retro; nocturnosque ciet manes; mugire videbis sub pedibus terram, et descendere montibus ornos. »*

7. *Quid plura, si credere fas est, de Pythonissa, ut prophetae Samuelis animam de inferni abditiis evocaret, et vivorum praesentaret conspectibus; si tamen animam prophetae fuisse credamus, et non aliquam phantasmaticam inclusionem Satanae fallacia factam?*

8. *Prudentius quoque de Mercurio sic ait (1 con. Symmach. 90) : « Traditur extinctas sumpto moderamine virgae in lucem revocasse animas, ast alios dammasse neci ». Et post paululum adiecit: « Murmure nam magico tenues excire figuras, atque sepulchrales scite incantare favillas. Vita itidem spoliare alios ars noxia novit. »*

1. Le premier des mages fut Zoroastres, roi des Bactriens, que Ninus, roi des Assyriens, tua lors d'une bataille. À son sujet, Aristote écrit que les deux millions de vers qui lui sont attribués sont attestés par le catalogue de ses œuvres.

2. Démocrite a diffusé cet art plusieurs siècles plus tard, du temps où Hippocrate développait la médecine. Lucain (Guerre civile, 6-427) témoigne que les arts magiques étaient répandus chez les Assyriens : « qui peut lire dans les entrailles, interpréter le vol des oiseaux, observer les étoiles et examiner les constellations avec le talent des Assyriens ».

3. C'est pourquoi, cette folie des arts magiques s'est répandue dans le monde entier pendant des siècles sous l'impulsion des mauvais anges. Par une certaine connaissance du futur et des choses cachées, et par leur invocation, les arts divinatoires furent inventés, comme les augures et ces pratiques appelées oracles et nécromancie.

4. Il n'y a donc rien de surprenant dans les artifices des magiciens, dont l'habileté est telle qu'ils parvinrent à imiter les prodiges de Moïse, transformant des bâtons en serpents et l'eau en sang.

5. Il est aussi fait mention d'une fameuse magicienne, la célèbre Circe, qui transforma les compagnons d'Ulysse en bêtes. On peut aussi lire que le sacrifice des Arcadiens à leur Dieu Lycaeus (Pan), leur permettait de se transformer en bête.

6. Il semble que ce soit vrai puisque l'illustre Poète (Virgile) a écrit au sujet d'une femme qui excellait dans les arts magiques : « Elle prétend, par ses formules, libérer les esprits à son gré, mais peut aussi envoyer à d'autres de durs soucis, arrêter le cours des fleuves et faire reculer les astres ; elle fait aussi surgir les Mânes nocturnes ; tu verras la terre mugir sous ses pieds et les ornes descendre des monts. »

7. Il est dit aussi, s'il faut en croire, à propos de la Pythonisse (I Roi XXVIII, 7-19), qu'elle convoqua l'esprit de Samuel des profondeurs infernales, et le fit apparaître aux yeux des vivants. Si toutefois l'on s'accorde à croire qu'il s'agissait bien de l'esprit du Prophète et non d'une illusion fantasmagique produite par les artifices de Satan.

8. Prudence dit de Mercure « et l'on raconte que, grâce au pouvoir de la baguette qu'il portait, il rappela à la lumière des vies défuntes », ce à quoi il ajoute plus loin : « il savait évoquer, par un murmure magique, des fantômes inconsistants, et, par ses enchantements, les cendres des tombeaux. Sa science coupable savait de même priver d'autres hommes de la vie ».

9. *Magi sunt, qui vulgo malefici ob facinorum magnitudinem nuncupantur. Hi et elementa concutiunt, turbant mentes hominum, ac sine ullo veneni haustu violentia tantum carminis interimunt.*

10. *Unde et Lucanus (6, 457): « Mens hausti nulla sanie polluta veneni incantata perit. » Daemonibus enim adicitis audent ventilare, ut quisque suos perimat malis artibus inimicos. Hi etiam sanguine utuntur et victimis, et saepe contingunt corpora mortuorum.*

11. *Necromantii sunt, quorum praecantationibus videntur resuscitari mortui divinare, et ad interrogata respondere. Ηεχρòς enim Graece mortuus, μαντεία divinatio nuncupatur : ad quos sciscitandos cadaveri sanguis adicitur. Nam amare daemones sanguinem dicitur. Ideoque quotiens necromantia fit, cruor aqua miscitur, ut cruore sanguinis facilius provocentur.*

12. *Hydromantii ab aqua dicti. Est enim hydromantia in aquae inspectione umbras daemonum evocare, et imagines vel ludificationes eorum videre, ibique ab eis aliqua audire, ubi adbibito sanguine etiam inferos perhibentur sciscitari.*

13. *Quod genus divinationis a Persis fertur adlatum. Varro dicit divinationis quattuor esse genera, terram, aquam, aerem et ignem. Hinc geomantiam, hydromantiam, aeromantiam, pyromantiam dictam.*

14. *Divini dicti, quasi deo pleni: divinitate enim se plenos adsimulant et astutia quadam fraudulenta hominibus futura coniectant. Duo sunt autem genera divinationis: ars et furor.*

15. *Incantatores dicti sunt, qui artem verbis peragunt.*

16. *Arioli vocati, propter quod circa aras idolorum nefarias preces emittunt, et funesta sacrificia offerunt, iisque celebritatibus daemonum responsa accipiunt.*

17. *Haruspices nuncupati, quasi horarum inspectores: dies enim et horas in agendis negotiis operibusque custodiunt, et quid per singula tempora observare debeat homo, intendunt. Hi etiam exta pecudum inspiciunt, et ex eis futura praedicunt.*

18. *Augures sunt, qui volatus avium et voces intendunt, aliaque signa rerum vel observationes improvisas hominibus occurrentes. Idem et auspices. Nam auspicia sunt quae iter facientes observant.*

19. *Dicta sunt autem auspicia, quasi avium aspacia, et auguria, quasi avium garria, hoc est avium voces et linguae. Item augurium, quasi avigerium, quod aves gerunt.*

20. *Duo sunt autem genera auspiciorum: unum ad oculos, alterum ad aures pertinens. Ad oculos scilicet volatus; ad aures vox avium.*

21. *Pythonissae a Pythio Apolline dictae, quod is auctor fuerit divinandum.*

22. *Astrologi dicti, eo quod in astris auguriantur.*

23. *Genethliaci appellati propter natalium considerationes dierum. Geneses enim hominum per duodecim caeli signa describunt, siderumque cursu nascentium mores, actus, eventa praedicare conantur; id est, quis quale signo fuerit natus, aut quem effectum habeat vitae qui nascitur.*

9. Il est d'autres mages que l'on dit maléfiqes en raison de l'importance de leurs crimes. Ils perturbent les éléments, troublent les esprits, et tuent sans même avoir recours aux poisons, n'usant que de la force de leurs sortilèges.

10. Lucain ajoute « sans filtre ni poison, ses paroles suffisent pour jeter les esprits dans un délire affreux ». Par l'invocation des démons, ils exposent la manière de tuer son ennemi en usant de maléfiqes. Ils font usage du sang et de sacrifices, et n'hésitent pas à manipuler les cadavres.

11. Les nécromanciens sont ceux qui font revenir les morts par leurs incantations, et les font prophétiser ou répondre à leurs questions. Ηεχρòς désigne en effet les morts, et μαντεία la divination. Le sang de cadavre est employé pour les questions plus précises, car les démons sont connus pour aimer le sang. C'est pourquoi, en nécromancie, on mélange du sang à l'eau, car les démons sont convoqués plus facilement par la présence du sang.

12. Les hydromanciens sont ainsi nommés d'après l'eau, car l'hydromancie consiste à évoquer les ombres des démons par la contemplation de l'eau, et à y voir leurs images ou illusions, et à entendre leurs propos, ils sont réputés pour susciter les êtres infernaux par l'usage du sang.

13. Cette forme de divination proviendrait de Perse. Varron dit qu'il y a quatre sortes de divination : par la terre, l'eau, l'air et le feu. Il s'agit de la géomancie, l'hydromancie, l'aéromancie et la pyromancie.

14. « Devins » (*divini*) semble signifier « emplis de Dieu », car ils prétendent être touchés par l'inspiration divine, et à l'aide d'artifices trompeurs, ils prédisent l'avenir. Il existe deux sortes de divination : par le truchement de techniques et par possession.

15. Les enchanteurs sont ceux qui agissent par les mots.

16. Les arioli sont ainsi nommés parce qu'ils adressent des prières néfastes à des idoles autour d'autels, leur offrent de funestes sacrifices, et par ces rites obtiennent des réponses des démons.

17. Les haruspices sont nommés d'après l'observation des heures : ils déterminent les heures et les jours les plus propices à diverses activités, et désignent ce que l'un ou l'autre doit faire à tel ou tel moment. Ils lisent aussi le futur dans les entrailles des animaux.

18. Les Augures sont ceux qui observent le vol et le chant des oiseaux, et tout autre signe ou observations incongrues susceptibles d'influencer les gens. Il en est de même des auspices. Les auspices sont ceux qui observent.

19. Ainsi « auspices » évoque l'observation des oiseaux, et « augure » le gazouillis des oiseaux, c'est-à-dire le chant ou le langage des oiseaux. De même augurium évoque avigerium, c'est-à-dire le comportement des oiseaux.

20. Il y a deux genres d'auspices, l'un par l'observation, l'autre par l'écoute. Par la vue c'est le vol, par l'ouïe, le chant des oiseaux.

21. « Pythonisse » renvoie à la Pythie apollinienne, car elle est l'inventrice de la divination.

22. On nomme astrologues ceux qui augurent par les astres.

23. Les genethliaci sont ceux qui observent les naissances, car ils interprètent les naissances selon les douze signes du zodiaque, et s'efforcent de prédire le caractère, les actes, et la vie des gens d'après la position des astres à leur naissance, ou quel destin le nouveau-né aura.

24. *Hi sunt qui vulgo Mathematici vocantur; cuius superstitionis genus Constellationes Latini vocant, id est notationes siderum, quomodo se babeant cum quisque nascitur.*

25. *Primum autem idem stellarum interpretes magi nuncupabantur, sicut de his legitur qui in Evangelio natum Christum adnuntiaverunt; postea hoc nomine soli Mathematici.*

26. *Cuius artis scientia usque ad Evangelium fuit concessa, ut Christo edito nemo exinde nativitatem alicuius de caelo interpretaretur.*

27. *Horoscopi dicti, quod horas nativitatis hominum speculantur dissimili et diverso fato.*

28. *Sortilegi sunt qui sub nomine fictae religionis per quasdam, quas sanctorum sortes vocant, divinationis scientiam profitentur, aut quarumcumque scripturarum inspectione futura promittunt.*

29. *Salisatores vocati sunt, quia dum eis membrorum quaecumque partes salierint, aliquid sibi exinde prosperum seu triste significare praedicunt.*

30. *Ad haec omnia pertinent et ligaturae execrabilium remedium, quae ars medicorum condemnat, sive in praecantationibus, sive in characteribus, vel in quibuscumque rebus suspendendis atque ligandis.*

31. *In quibus omnibus ars daemonum est ex quadam pestifera societate hominum et angelorum malorum exorta. Unde cuncta vitanda sunt a Christiano, et omni penitus execratione repudianda atque damanda.*

32. *Auguria autem avium Phryges primi invenerunt.*

33. *Praestigium vero Mercurius primus dicitur invenisse. Dicitur autem praestigium, quod praestringat aciem oculorum.*

34. *Aruspinae artem primus Etruscis tradidisse dicitur quidam Tages. Hic ex foris aruspinae dictavit, et postea non apparuit.*

35. *Nam dicitur fabulose, arante quodam rustico, subito hunc ex glebis exiluisse et aruspinae dictasse, qua die et mortuus est. Quos libros Romani ex Tusca lingua in propriam mutaverunt.*

24. Ces derniers sont appelés plus généralement astrologues, et les Romains appellent l'objet de leur superstition « constellations », c'est-à-dire l'observation des étoiles, dont ils tissent des relations à chaque naissance.

25. Les premiers interprètes des étoiles sont appelés Mages, comme ceux des Évangiles, qui eurent connaissance de la naissance du Christ. Par la suite, ils ne sont plus appelés qu'astrologues.

26. La connaissance de cet art n'était permise que jusqu'à l'âge des Évangiles, de sorte qu'une fois le Christ né, personne après ne put interpréter la naissance de quiconque dans le ciel.

27. Les horoscopes sont nommés d'après l'interprétation de l'instant de la naissance en vue d'en percevoir les différentes destinées.

28. Les faux-prophètes sont ceux qui professent la divination sous l'apparence trompeuse de la religion, en s'appuyant sur la prétendue vie des saints, ou en lisant le futur dans les écritures saintes.

29. Les salisatores sont ainsi nommés parce qu'ils proclament la bonne ou la mauvaise fortune d'après les palpitations qu'ils éprouvent dans l'un ou l'autre de leurs membres ou n'importe quelle partie de leur corps.

30. Toutes sortes d'amulettes sont associées à ces arts, dont l'usage est condamné par la médecine, tant sous forme d'incantations que d'inscriptions, ou quelque artefact suspendu ou fixé.

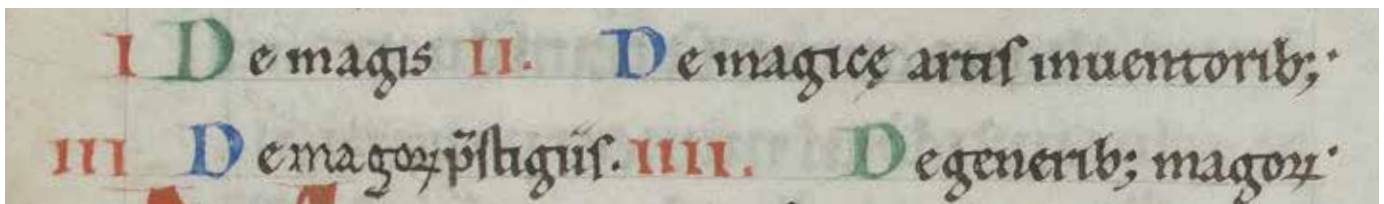
31. Dans tout ceci, l'artifice des démons résulte d'une forme de pacte immonde entre les hommes et les anges mauvais. De sorte que tout ceci doit être évité par les Chrétiens, répudié et condamné avec la plus extrême résolution.

32. Les Phrygiens sont connus pour avoir initié les auspices.

33. L'invention de l'illusion est attribuée à Mercure. On dit illusion parce qu'il illusionne l'acuité de la vue.

34. L'art de l'haruspice est attribué aux Étrusques à qui il fut donné par un certain Tages. Ce dernier professa sa divination oralement avant de disparaître.

35. Une légende raconte qu'alors qu'un paysan labourait, il [Tages] sorti de la glèbe, prononça son auspice et mourut le jour même. Les Romains traduisirent ce livre de l'étrusque dans leur langue.



Saint-Omer, BASO, ms. 642



LA MANTIQUE OU LA DIVINATION



Rembrandt, *l'astrologue* (St-Omer, BASO, inv. 33421)

les quatre éléments. C'est ainsi qu'outre la nécromancie, les autres mantiques se pratiquent, selon Varron, par l'interprétation des manifestations terrestres (éruptions, séismes, éboulements, etc.) ; par la contemplation de l'eau, parfois additionnée de sang, car on y voyait une porte vers l'autre monde ou le monde des esprits ; par l'observation des mouvements de l'air, les vents, les tempêtes, la forme ou l'aspect des nuages, le tonnerre et la foudre ; et enfin par l'observation du feu, autre élément associé au monde des morts et des démons.

Les auteurs classiques, Pline, Cicéron, Sénèque, rapportent l'existence de livres (*libri*) qui contiennent les clefs de l'interprétation de ces diverses manifestations. Cette science est attribuée à d'anciens peuples, les Perses et les Étrusques, connus pour la science de leurs devins. Ainsi, sait-on par les sources anciennes qu'il existait, chez les Assyriens, un « calendrier brontoscopique » qui indiquait la signification des coups de tonnerre pour tous les jours de l'année. Les *Libri Fulgurales*, ou livres de la foudre, attribués à la nymphe étrusque Végoia, sont censés contenir la science de l'interprétation de la foudre selon la portion du ciel d'où elle provient ou tombe : « Que dirons-nous de la vertu qu'a la foudre de pronostiquer, non pas un ou deux faits à venir, mais souvent l'ordre et la série entière des destins, et cela en caractères non équivoques, bien plus frappants que s'ils étaient écrits? [...] Comme ils [les Étrusques] rapportent tout à Dieu, ils sont persuadés, non que les foudres annoncent l'avenir parce qu'elles sont formées, mais qu'elles sont formées parce qu'elles doivent annoncer l'avenir » (Sénèque, *Questions naturelles*, II-32).

La nécromancie se pratique directement par le truchement des morts ou de la mort. Cela se fait soit en ramenant temporairement un mort à la vie pour obtenir des réponses inconnues aux vivants, soit en interrogeant des êtres supérieurs en causant la mort. Le sacrifice sanglant est censé attirer les bonnes grâces de la divinité ou du démon qui récompense le nécromancien en répondant à ses questions.

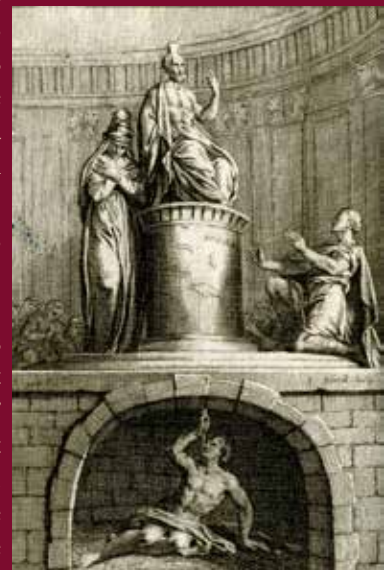
Le risque principal de ces pratiques est la mauvaise interprétation qui peut être liée soit à une fausse lecture du signe, soit à une mystification volontaire de la part du démon ou du dieu, dont les anciens soulignent souvent qu'ils aiment se moquer des mortels... C'est ce que rappelle Augustin d'Hippone (théologien chrétien fin IV^e-déb. V^e siècle) dans son traité *De la divination des démons* : « D'autre part, les démons nous trompent aussi, pour le seul plaisir de tromper, et par cet esprit d'envie qui les fait se réjouir de nos erreurs. Mais pour ne pas perdre auprès de leurs sectateurs leur crédit et leur autorité, ils font en sorte que la faute, quand ils sont trompés ou qu'ils ont menti, soit attribuée à leurs interprètes et à ceux qui font métier de conjecturer d'après leurs signes. »

Si l'on en croit Isidore de Séville, la première grande catégorie d'arts magiques est la mantique (du grec *mantikê*), c'est-à-dire la divination : soit l'art de prédire, de « dire avant », de « pres-sentir » ou encore de « découvrir » ce qui est caché au commun des mortels.

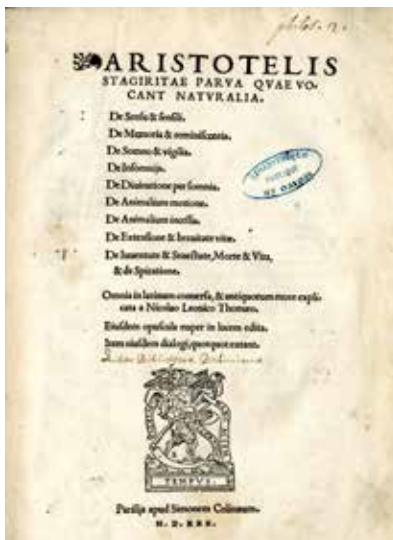
L'accès aux connaissances cachées, « occultes », est en effet l'une des premières revendications des mages.

À l'origine, c'est par le truchement des esprits, des démons ou des dieux, que les magiciens obtiennent des informations inaccessibles aux autres hommes. Grâce à un lien privilégié, religieux ou sacerdotal avec ces êtres, ils obtiennent toutes sortes de connaissances, souvent ayant trait au futur (le devenir), mais aussi au passé, ou à l'instant présent mais en un lieu éloigné.

Dans l'Antiquité, ces pratiques sont étroitement associées à la conception que l'on se fait du monde et notamment de ses principaux constituants :



St-Omer, BASO, inv. 02764



Saint-Omer, BASO, inv. 1493

Traduction latine et commentaires de Nicolò Leonico Tomeo sur la philosophie naturelle d'Aristote – contenant le *De divinatione per somnia*, Paris, Simon de Colines, 1530

Le *Traité sur la divination par les songes* d'Aristote fait partie de la série de ses *Petits traités d'histoire naturelle*, dans lesquels ce dernier applique les principes du fonctionnement de l'esprit exposés dans son traité *De l'âme*. Il y démontre notamment que les rêves prémonitoires ne sont pas suscités par les dieux, mais résultent uniquement de l'activité de la psyché. Il ne s'agit donc pas de divination à proprement parler mais bien de psychologie avant la lettre.

Dans le même volume, on trouve un exemplaire des dix dialogues philosophiques du philosophe et philologue padouan Nicolò Leonico Tomeo (1456-1531). Le premier traité de la divination est intitulé *Throprophontios*, du nom de l'architecte et oracle de la mythologie grecque. Dans ce traité, il discute avec son frère Fosco et le diplomate vénitien Alessandro Capella, au sujet de la divination, en s'appuyant notamment sur les écrits de Plutarque à propos de la Pythie de Delphes. Il ne remet pas en cause la réalité des oracles, mais tente d'en expliquer le mécanisme sous l'angle de la philosophie platonicienne. Ainsi, d'après lui, la divination découle directement de l'influence du macrocosme sur l'homme. L'Esprit ou l'Âme du monde diffuse des exhalaisons divines *divinus halitus* qui, pour certaines, ont des vertus divinatoires en excitant et en illuminant des pensées qui, sinon resteraient cachées en notre âme.

Ce volume appartenait à Bertin de Lencquesaing, religieux de Saint-Bertin en 1662. Intégrer son portrait.

Artémidor de Daldis, *De somniorum interpretatione*, Bâle, Jean Froben & Nicolas Episcopi, 1544

Il s'agit de la traduction par Jean Cornarius du traité d'interprétation des rêves *Oneirokritika*, composé au II^e siècle par Artémidor de Daldis, ou d'Ephèse. Ce traité compile toutes les connaissances de l'antiquité sur l'oniromancie (divination par les rêves). Il a rassemblé toutes les sources accessibles en son temps mais aussi rencontré nombre d'onirocrits, ce qui fait de son ouvrage une référence sur le sujet jusqu'au XIX^e siècle. Sigmund Freud lui-même s'en est servi dans ses recherches. Cela est aussi dû à la méthode très structurée qu'il emploie pour présenter cet art, qui prend l'apparence d'une véritable science, traitant de plus de 3000 types de rêves divinatoires qu'il divise en deux grandes catégories. Il y a les songes théorématiques, où la vision coïncide avec son accomplissement, comme rêver qu'un ami lointain vient vous rendre visite et que celui-ci arrive justement le jour suivant, et les songes allégoriques « qui signifient certaines choses au moyen d'autres choses ».

Ce volume appartenait à un certain H. Espillet, qui le donna à Adrien Doresmiculx (1545-1619), juriconsulte du Magistrat de Saint-Omer, qui le vend en 1587 à l'évêque de Saint-Omer Christophe de Morelet (1632-1633).



Saint-Omer, BASO, inv. 1898



Saint-Omer, BASO, inv. 2175

Cicéron, *De la Divination*, dans *Œuvres philosophiques*, Paris, Josse Bade et Jean Petit, 1521

Le *De divinatione* est un des derniers dialogues philosophiques de Cicéron, rédigé probablement à la fin de l'an 44, comme un complément à ses traités sur la nature des dieux et sur la foi. Le *De divinatione* se présente comme une dispute philosophique entre le néo-académicien Cicéron et son frère Quintus, stoïcien. Ce dernier défend sa croyance dans la divination liée à la providence divine, tandis que Cicéron récusé l'existence de toute forme de mantique : « Moi qui nie la possibilité de la divination » (II, 3-8).

Quintus croit en une communication entre les dieux et les hommes par la médiation de signes sensibles, relevant soit de la vue, soit de l'ouïe ou des songes. Il essaie de donner une assise scientifique aux pratiques divinatoires. Cicéron souligne, pour sa part, la vacuité et le flou qui caractérisent les prédictions, les rendant inutiles et leur refusant toute prétention scientifique. Il dénie également toute valeur prophétique aux songes : « En fait, tout se mêle et tout se confond dans l'esprit affaibli et apathique, et ce sont avant tout les traces de tout ce que, éveillés, nous avons pensé et fait qui le travaillent et l'agitent » (II, 67-140). De manière générale, le *De divinatione* est un violent réquisitoire contre la superstition, qui apparaît comme une caricature de la religion : « Mais à dire vrai, la superstition, répandue dans toutes les nations, a opprimé presque tous les esprits et s'est imposée à la faiblesse humaine. Je l'ai affirmé dans les livres consacrés à la nature des dieux et c'est le sujet principal de cette discussion. Il me semble que, si nous détruisons radicalement la superstition, nous aurons rendu un grand service à nous-mêmes et à nos concitoyens. Et en détruisant la superstition, on ne détruit pas la religion : je veux que cela soit bien compris » (II, 72, 148).

Ce volume provient du convent des Récollets (franciscains réformés) de Saint-Omer, comme l'indique la mention sur la page de titre : *Conventus Audomarou ff minor Recollectorum 1673*. Il lui a été donné par le prêcheur et moraliste Philippe Bosquier (1562-1636), lors de son passage en 1598-1599, où il prêcha devant un parterre d'autorités ecclésiastiques.



Saint-Omer, BASO, ms. 84

Recueil manuscrit de cinq traités d'Augustin d'Hippone contenant le *De Divinatione daemonum* (f. 127v-128), copié à Clairmarais à la fin du XIIIe siècle

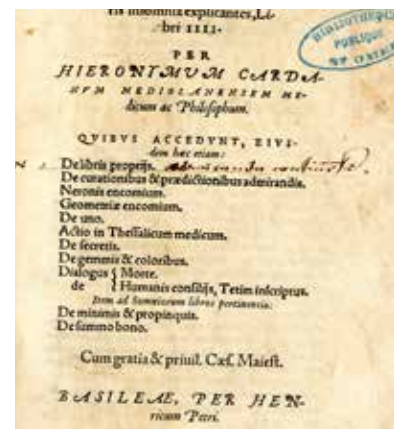
Augustin parle beaucoup des démons dans son œuvre, mais le *De divinatione daemonum* est le seul qu'il leur consacre intégralement, et y expose sa théorie. Il admet leur existence et leur reconnaît même un corps étheré : « Telle est la nature des démons, que leur corps aérien jouit d'une sensibilité bien supérieure à celle des corps terrestres ; et que ce même corps aérien est doué d'une si grande facilité de mouvement, que sa rapidité non seulement surpasse celle des hommes et des animaux sauvages, mais qu'elle l'emporte incomparablement sur le vol des oiseaux mêmes. Grâce à ces deux facultés inhérentes à ce corps aérien, c'est-à-dire, grâce à ces sens plus exquis et à ces mouvements plus rapides, ils savent avant nous bien des choses qu'ils prédisent ou révèlent, au grand étonnement des hommes, dont le sens tout terrestre est bien plus alourdi. Ajoutez que les démons, à la faveur de la durée si longue de leur vie toujours persévérante, ont acquis l'expérience des choses, bien plus que ne peuvent la posséder les humains dont la vie est si courte. Aidés de ces forces propres à la nature de leur corps aérien, les démons non seulement prédisent plusieurs événements futurs, mais ils opèrent maintes œuvres merveilleuses. Et comme les humains sont incapables de telles prédictions et de telles opérations, il se voit des gens qui regardent les démons comme dignes d'être servis, et de recevoir même les honneurs divins ; et ces gens obéissent surtout à l'instigation de ce vice de la curiosité qui leur fait aimer un bonheur faux et terrestre et une supériorité mondaine » (De Div. II, 7).

Le *De divinatione daemonum* traite plus particulièrement de leur faculté de divination, et son titre semble avoir été choisi en réponse au *De divinatione* de Cicéron, diabolisant ainsi les divinités païennes du monde gréco-romain. Le but de son traité est de lutter contre la prégnance encore très forte en son temps, des anciennes traditions religieuses qui génère des pratiques superstitieuses. Ainsi dans un commentaire du Psaume 91 déplore-t-il : « ils consultent les idoles ; et peut-être sont-ils chrétiens en apparence quand leur maison ne souffre aucun mal ; mais quand il leur survient quelque malheur domestique, les voilà qui courent chez le devin, le sorcier, l'astrologue... Tu es content parce que tu as retrouvé grâce à lui tes biens, et tu n'es pas triste de t'être perdu toi-même ? Combien il eût mieux valu perdre ta tunique, plutôt que ton âme ».

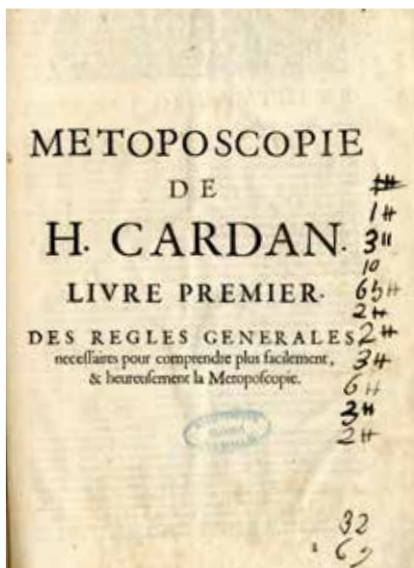
Ce volume contient une note mémorielle inscrite au dernier feuillet : *Magistr Arnulf suscepim9 in orationib; n ts et a patris ei9 magistri Widonis soit Magistrum Arnulfum suscepimus in orationibus nostris et antmam patris eius magistri Widonis* : « Nous avons pris dans nos prières maître Arnulf, et l'âme de son père maître Guido ». Cette mention un peu plus tardive que le manuscrit lui-même rend peut-être hommage aux copistes de ce volume, mais ce n'est qu'une hypothèse invérifiable pour le moment.

Gerolamo Cardano, *Somniorum synestorum, omnis generis insomnia explicantes*, Bâle, Sebastian Henricpetri, 1562

Gerolamo Cardano (1501- v. 1575) est un savant italien qui fait ses études à Milan et Pavie avant d'y exercer la médecine, ainsi qu'à Bologne et Rome où il reçoit une pension du pape. S'il est relativement doué pour les arts médicaux, il pratique aussi l'astrologie avec nettement moins de succès... On raconte même qu'il préféra se laisser mourir de faim à 75 ans plutôt que d'admettre qu'il s'était trompé une fois de plus dans l'horoscope de sa mort... Ses quatre livres sur les songes de Synésios s'efforcent de réhabiliter la divination par les songes grâce à l'autorité de l'évêque Synésios de Cyrène (v. 370 - v. 414), auteur d'un traité *Des songes* (Περὶ Ἐνυπνίων). Selon Cardan, l'oniromancie est une science usant d'une technique précise, apte à déterminer systématiquement les causes des songes, leurs catégories et leurs significations. Il justifie ainsi sa place parmi les arts divinatoires et au sein de l'ensemble des savoirs humains. L'art des songes participe de la sagesse, qui est pour Cardan source de puissance et seule capable d'arracher l'homme à sa condition misérable.



Saint-Omer, BASO, inv. 1504



Saint-Omer, BASO, inv. 7819

Gerolamo Cardano, *Metoposcopia, des règles générales nécessaires pour comprendre plus facilement & heureusement la métoposcopia*, Paris, Thomas Jolly, 1658

Notre médecin milanais est aussi le promoteur d'une certaine forme de divination appelée métoposcopia, d'après le grec metopos : le front, et skopein : observer. Cela consiste à s'efforcer de prédire la personnalité, le caractère et le destin d'une personne, en se basant sur les formes des lignes de son front. Nous avons ici la traduction française réalisée au XVIIe siècle par le Sieur de Laurendière, de son *Metoposcopia libris tredecim*, dans lequel il explique avec des dessins la signification de toutes les lignes, rides et ridules qui peuvent se dessiner sur le front.

Ce volume fait partie du legs fait en 1885 à la bibliothèque de Saint-Omer par l'architecte parisien d'origine audomaroise, Louis-Eugène d'Herbécourt, inspecteur à la préfecture de la Seine des édifices départementaux.

METOPOSCOPIE DE H. CARDAN.





LA MATHÉMATIQUE



St-Omer, BASO, inv. 01447

« L'étude des horoscopes ne me semblait plus aussi profitable qu'autrefois pour le choix des remèdes et la prédiction des accidents mortels ; je veux bien que nous soyons de la même matière que les astres ; il ne s'ensuit pas qu'ils nous déterminent ou puissent nous incliner. » M. Yourcenar, *L'œuvre au noir*, part. 1, chap. 9 (Paris, Gallimard, folio, 1968-1991, p. 149)

D'après le *dictionnaire de l'Académie française*, la mathématique (du grec *mathêmatikos* – « celui qui étudie ») est la « science qui analyse les grandeurs, nombres, figures, espaces, ainsi que les relations entre ces objets ».

Appliquée à la magie, elle évoque des pratiques divinatoires qui établissent des liens entre certaines mesures, proportions ou positions constatées au sein d'un environnement. Cet environnement peut être abstrait (le temps), organique (le système viscéral), macrocosmique (le cosmos). On remarque que ces pratiques sont à nouveau l'apanage de classes sacerdotales et sont liées à des rites éminemment religieux.

L'haruspice est à l'origine le nom que portaient les prêtres de la civilisation étrusque, vivant en Italie du Nord avant les Romains. Ce terme signifie « celui qui examine les autels ». Il est associé à la connaissance des heures, du moment *pro-pice*. Les haruspices ont, en effet, pour principale vocation de déterminer à quel moment doit être menée telle ou telle action pour que le résultat escompté advienne et/ou soit bénéfique pour celui qui la met en œuvre. La lecture des entrailles des animaux sacrifiés est une véritable science nécessitant un long apprentissage : chaque partie

du viscère étudié, en général le foie, est prise en compte selon de multiples aspects comme en témoignent les quelques foies en terre cuite et en bronze qui ont été retrouvés par les archéologues.



Foie en bronze dit « de Plaisance », fin du IIe siècle av. J.-C. - début du Ier siècle av. J.-C.



St-Omer, BASO, inv. 01366

Augurium est le nom donné, dans la Rome antique, à une catégorie de prêtres - successeurs des haruspices - qui sont chargés de prendre les auspices, c'est-à-dire d'analyser les conjonctures, présages qu'on tire de l'observation du vol des oiseaux, de l'appétit des poulets sacrés, de l'observation du ciel, etc. Ils sont très importants car ils président notamment à la prise de pouvoir.

Lorsque qu'un roi, un sénateur ou un empereur est intronisé sur le mont Capitolin, un augure se tient à sa gauche, la tête couverte de bandelettes sacrées. A l'aide du *lituus* (bâton augural recourbé qui sera repris par les pontifes chrétiens sous la forme de la crosse), il délimite le *templum*, un

C'est de là que vient l'expression « un oiseau de bon/mauvais augure »

espace sacralisé et y analyse le comportement des oiseaux. S'il voit un oiseau dans la partie gauche du ciel (*sinister* - sinistre), c'est un oiseau de mauvais augure ; dans le

cas contraire, l'oiseau est un signe positif. Le scepticisme face à ces pratiques existe déjà dans l'Antiquité puisque dans son *De divinatione* (lib. 1), Cicéron écrit : « On connaît depuis longtemps ce mot de Caton qui s'étonnait qu'un haruspice ne se mette pas à rire lorsqu'il voyait un autre haruspice. Et en effet, combien de choses ont-elles été prédites par eux. Et quand c'est arrivé, comment prouver que ce n'est pas survenu par hasard ? ».

Enfin, les astrologues et les mages proprement dits sont généralement des prêtres orientaux, spécialisés dans l'interprétation des signes cosmiques. Cette tradition, qui remonte au moins au prêtre babylonien Bérosee de Chaldée (vers 330 avant notre ère.), se rattache à une croyance ancienne et répandue dans de nombreuses cultures que le microcosme constitué par le corps humain entre en résonance avec le macrocosme de l'univers et que les planètes dispensent leur puissance dans la nature (théorie des émanations). Dès lors, tout être vivant sur la planète, et l'homme en particulier, est soumis à l'influence des planètes. L'interprétation des mouvements de celles-ci ou de leur position dans le ciel les unes par rapport aux autres permet au mage de prédire le destin.

Enfin, les astrologues et les mages proprement dits sont généralement des prêtres orientaux, spécialisés dans l'interprétation des signes cosmiques. Cette tradition, qui remonte au moins au prêtre babylonien Bérosee de Chaldée (vers 330 avant notre ère.), se rattache à une croyance ancienne et répandue dans de nombreuses cultures que le microcosme constitué par le corps humain entre en résonance avec le macrocosme de l'univers et que les planètes dispensent leur puissance dans la nature (théorie des émanations). Dès lors, tout être vivant sur la planète, et l'homme en particulier, est soumis à l'influence des planètes. L'interprétation des mouvements de celles-ci ou de leur position dans le ciel les unes par rapport aux autres permet au mage de prédire le destin.



St-Omer, BASO, inv 014478



Saint-Omer, BASO, inv. 1915

Marcellus Ficinus, *Les trois livres de la vie*, traduit par Guy Le Fèvre de la Boderie, Paris, Abel l'Angelier, 1582

Le *De triplici vita* de Marcellus Ficinus (voir la première notice de ce catalogue) est imprimé pour la première fois à Florence en 1489. Il est dédié au roi de Hongrie Matthias Corvin (1443–1490) et se compose de trois parties. La première est une sorte de diététique pour érudits, qui explique à ces derniers comment mener une vie saine à l'aide de bonnes habitudes et d'une alimentation adaptée. La seconde offre des conseils similaires aux personnes âgées. La troisième, quant à elle, intitulée *De vita coelitus comparanda* - Comment organiser sa vie de façon céleste, explore en détail la possibilité de puiser sa force dans l'influence des astres, selon la théorie médiévale des liens entre le macrocosme universel et le microcosme.

Ce volume appartenait aux Chartreux du Val de Sainte-Aldegonde. Il a ensuite été propriété d'un certain Henri Henman ou Herman en 1604.

Nicholas Culpeper, *The English physician or an astrologer, physical discourse of the vulgar herbs of this nation*, Londres, Peter Cole, 1652

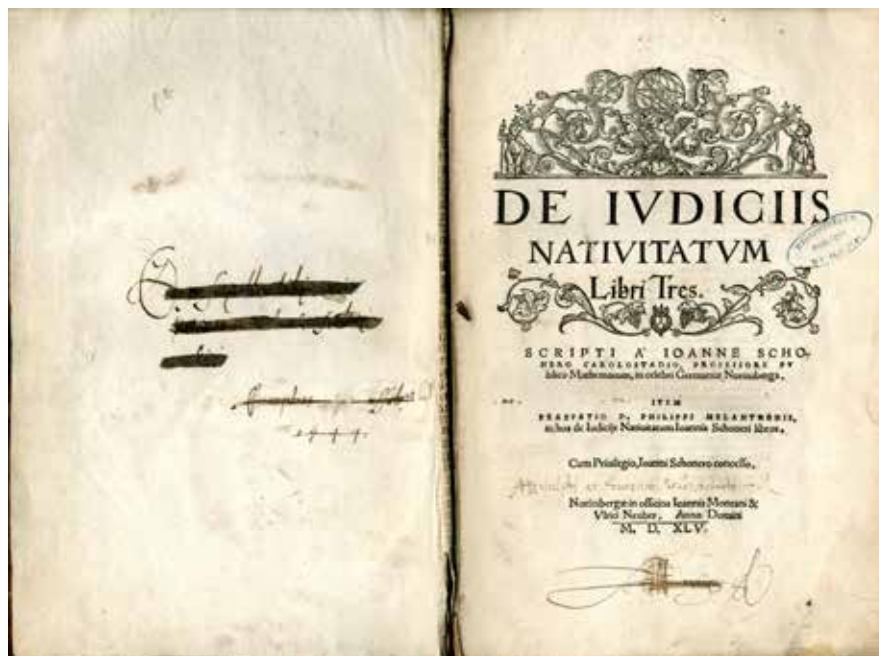
Nicholas Culpeper (1616-1654) est un apothicaire, connu pour avoir été l'un des premiers à publier ses ouvrages médicaux et à en traduire d'autres en langue anglaise, rendant l'herboristerie accessible au plus grand nombre. *The English Physitian*, ici présenté dans sa première édition, est le traité le plus célèbre de cet humaniste, très influencé par l'œuvre de Paracelse. Il y propose d'intégrer à la phytothérapie, l'astrologie et la doctrine des signatures (lorsque l'on considère que l'action d'une plante est perceptible dans sa forme : le cerneau de noix ressemble à un cerveau donc la noix est bonne pour les affections de la tête). L'influence de l'astrologie est forte à cette époque, et Culpeper est persuadé de son action sur l'homme. À Londres, il rencontre le grand astrologue William Lilly (1602-1681) qui le persuade que l'astrologie peut lui permettre de rendre ses remèdes encore plus efficaces. Lilly s'offre de lui enseigner son art et désormais Culpeper l'inclut systématiquement dans sa pratique médicale.



Saint-Omer, BASO, inv. 1597

Johann Schöner, *De iudiciis nativitatum libri tres*, Nüremberg, J. Montani et U. Neuber, 1545

Johann Schöner (1477 - 1547) est un humaniste allemand qui s'intéresse à de nombreux domaines : les mathématiques, la médecine, la cartographie, la cosmographie, l'astronomie et l'astrologie. Après des études à l'université d'Erfurt, il devient enseignant à Gemünden am Main en 1499, puis professeur de mathématiques à Nuremberg jusqu'en 1546. Jouissant d'une renommée européenne, il a contribué à renouveler la cartographie et la cosmographie de son époque. Ses travaux d'astronomie ont été utilisés par Copernic. En 1544, il publie les observations astronomiques de Regiomontanus et Bernhard Walther. Ce fut l'un des défenseurs de l'astrologie à la Renaissance, époque à laquelle la croyance en l'influence des étoiles était remise en question par certains penseurs. Dans ce volume, il présente des thèmes astrologiques susceptibles de garantir des naissances optimales. Il est notamment connu pour avoir établi l'horoscope de son ami Copernic.



Saint-Omer, BASO, inv. 1447



LA SORCELLERIE

Sorcellerie apparaît dans la langue courante vers 1200, dans la *Chanson d'Antioche*, composée par Richard le Pèlerin et Graindor de Douai. Ce mot vient de *sorcerie*, pratique du sorcier « jeteur de sorts ». Le *sort* est un terme dérivé du latin *sors*, qui peut renvoyer à une tablette en bois pour le tirage au *sort* ou à la prophétie écrite sur une tablette en bois, au tirage lui-même ou au lot reçu lors de ce dernier, à une charge, une tâche, ou un office attribué par tirage au sort, à un oracle. Ainsi, il renvoie de manière générale à la destinée, au sort, au hasard. Le sorcier est donc, en premier lieu, celui qui influe sur le destin et manipule le hasard.

A priori, cette influence peut être bénéfique ou maléfique. Toutefois, la culture gréco-latine, dominante en Occident,



St-Omer, BASO, inv. 34414

voit d'un mauvais

œil la transgression des règles naturelles. En d'autres termes, seuls les dieux ont le droit d'influencer le destin des hommes. Dès lors, tout homme qui outrepassa sa condition et use de sortilèges pour en savoir plus qu'il ne devrait et influencer ainsi son destin ou celui des autres, est dangereux pour l'ordre naturel et social. Il est coupable du péché d'orgueil, déjà condamné dans la Grèce antique sous le concept d'*hubris* (démessure-orgueil), considéré comme la racine de tous les maux.

Ce qui ressort par ailleurs le plus souvent des témoignages

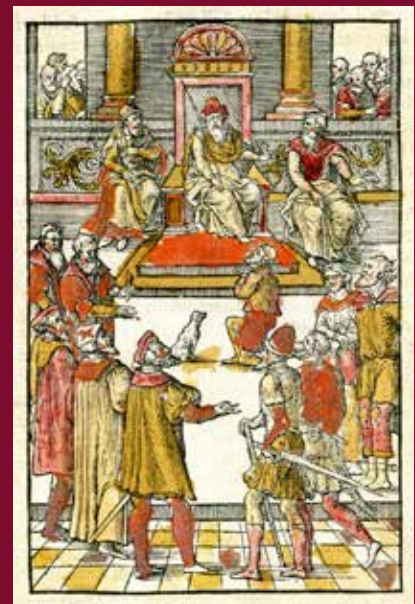


St-Omer, BASO, inv. 01852

anciens, est que la sorcellerie diffère fondamentalement de la magie en ce qu'elle n'est pas le fruit d'une science ou de connaissances acquises par de longues et fastidieuses études, c'est un savoir artificiel.

Le *Discours de la magie* du chancelier Séguier au XVII^e siècle (Paris, BnF, ms. fr. 17310, f. 168-170v.) nous explique que la sorcellerie « par l'assistance et entremise des démons, en vertu d'un pacte exprès ou tacite qu'un magicien aura fait avec eux, produit des effets merveilleux et hors le cours et ordre de la nature et la connaissance des hommes ». On y retrouve à peine reformulée, l'explication d'Isidore de Séville : « dans tout ceci, l'artifice des démons résulte d'une forme de pacte immonde entre les hommes et les anges mauvais » (*Etymologies*, IX, viii, 31). Le sorcier est donc essentiellement enclin à faire le mal, poussé en cela par les démons auxquels il a demandé assistance.

Le sorcier est l'ennemi de l'Église et des chrétiens en général, dans la mesure où l'obtention de son pouvoir implique la renonciation à Dieu - ce qui n'est pas nécessairement le cas du mage. De fait, l'analyse des méfaits attribués



St-Omer, BASO, inv. 01191

aux sorciers montre qu'on leur reproche surtout de s'opposer aux principaux sacrements de l'Église. L'un des maléfices les plus couramment évoqués dans les témoignages anciens est le « nouage de l'aiguillette » autrement dit, le fait de rendre un homme impuissant et donc incapable d'honorer le sacrement du mariage. La plupart des sortilèges décrits dans les documents conservés sont d'ailleurs très souvent des détournements du rite chrétien. Ainsi, le sabbat n'est autre qu'une messe en négatif, et nombre de formules invocatoires et de pratiques sataniques imitent les prières et rites du culte chrétien en les parodiant. Isidore de Séville associe également l'illusionnisme à la sorcellerie, parce que la tradition veut que tout acte du démon ne soit que « poudre aux yeux », simple illusion. En effet, ne pouvant s'ancrer dans la réalité puisque contre-nature, l'acte du sorcier ne peut être qu'une illusion passagère, qui s'évanouira, au plus tard, à la mort de l'envoûteur.



St-Omer, BASO, inv. 01191



Saint-Omer, BASO, inv. 1852

Angelo Gambiglion, *De Maleficiis*, Lyon, J. Juntae, 1532

Angelo Gambiglion (13..-1446) ou Angelus Aretinus, est un fameux criminaliste de la Renaissance. Il fait ses études à Pérouse et Bologne où il obtient le grade de docteur. Il occupe plusieurs charges importantes à Pérouse, Rome et Nursia. Il est alors accusé de plusieurs crimes graves qui lui valent une année d'emprisonnement. Sa réputation lui permet alors d'échapper de justesse à la condamnation à mort. Il rejoint ensuite Aoste où il fonde une brillante école de droit et où il compose ses ouvrages, dont son célèbre *De la manière de rechercher les crimes et de les punir*, souvent abrégé en *Des crimes (De maleficiis)*.

Ce traité est un registre de procédures pénales, essentiellement destiné aux procès de l'Inquisition. Il est conçu comme un dialogue entre l'auteur et deux autres juges fameux, Augustin de Rimini et Jérôme de Chuchalon.

Les crimes de sorcellerie n'y sont pas plus présents que les autres mais on y comprend la nature du châtiement réservé aux sorciers. Le bûcher punit les crimes « où l'infraction par rapport aux mœurs de la collectivité se caractérisait par des pratiques contre nature, susceptibles de déchaîner la colère divine » (hérésie, sorcellerie ou la sodomie). « L'élément expiatoire était représenté par le feu, qui dégage ses forces purificatrices en dispersant les membres souillés de l'individu considéré comme différent et contagieux en tant que virtuel corrupteur des autres membres du corps social » (Andrea Zorzi, « La politique criminelle en Italie (XIIIe-XVIIe siècles) », *Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies* [En ligne], Vol. 2, n°2 | 1998).

Ce traité connaît une grande fortune, la bibliothèque d'agglomération possède deux exemplaires de l'édition de 1532, et un autre de celle de 1530. L'exemplaire exposé provient de la bibliothèque de l'évêque Jacques Blaise, un autre a été offert au Chapitre de la cathédrale Notre-Dame de Saint-Omer par un de ses chanoines, François-Joseph de Lannoy, et le dernier appartenait aux Jésuites wallon et avant ça à un certain Pierre de Cormes.

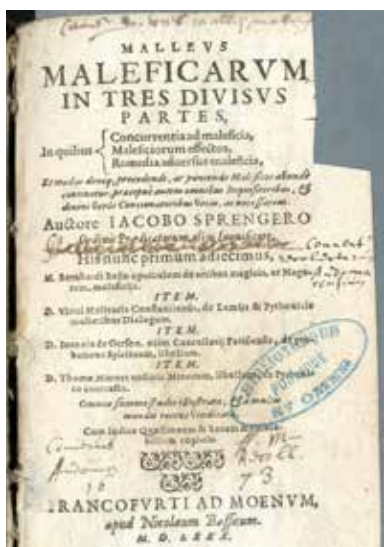
Josse Damhouder, *Practique judiciaire es causes criminelles, tres utile et nécessaire à tous Ballisz Prevostz, seneschaux, escoutettes, maitres, drossartz, & autres Iusticiers & officiers de toutes provinces*, Anvers, Jehan Bellere, 1564

Josse Damhouder est un célèbre juriconsulte hollandais, né à Bruges en 1507. Sa *Praxisi rerum criminalium* est une compilation abrégée de ses prédécesseurs dans cette spécialité (dont Angelo Gambiglion). Elle est publiée pour la première fois en latin à Anvers en 1554 et connaît par la suite un immense succès qui lui vaut de multiples traductions, dont celle que nous présentons dans sa première édition. Damhouder est notamment connu pour avoir une vision pragmatique et expéditive de la justice, comme en témoigne ce passage de son introduction : « on peut se passer de tout bruit de débats et de toute forme de procès, quand l'affaire exige une grande célérité, de telle sorte que tout retard et tout délai puisse amener pour l'État plus de frais et de plus grands dangers, comme en temps d'émeutes et de séditions ; en pareil temps, on n'a qu'à enlever du milieu du peuple quatre à cinq des principaux séditionnaires et à leur faire trancher la tête. On discutera ensuite tout ce qu'on voudra sur la question de savoir si ces exécutions auront été justes et légales ». Comme pour les autres codes pénaux de l'époque, il ne s'attarde pas plus sur la sorcellerie que sur les autres crimes. « Sortilège », « divination » et « incantation » sont définis comme des crimes de lèse-majesté divine et traités au chapitre 41 de son ouvrage. Celui-ci, qui commence par une classification de ces sortes de crimes, reprend la classification des manières proposée par Isidore de Séville d'après Varron. Il précise un peu plus loin « Sortilèges, divinations, incantations, et enchanteries seront punies par le feu... »



Saint-Omer, BASO, inv. 1191

Ce volume, restauré en 2015 pour l'occasion, porte la mention d'ex-libris de Chrysogone Xénart, prêtre de la paroisse de Sobruick (Salperwick) au début du XVIIe siècle.



Heinrich Institoris, *Malleus Maleficarum*, Francfort, Nicolas Basse, 1580

Le *Malleus Maleficarum*, connu en France sous le titre de *Marteau des Sorcières*, est un des plus fameux traités médiévaux sur la sorcellerie, même si son importance dans l'histoire de la sorcellerie doit être relativisée. Imprimé pour la première fois à Bâle en 1486, il connaît ensuite une trentaine de rééditions jusqu'en 1669. Si la page de titre de l'édition présentée annonce Jacques Sprenger comme auteur, le prieur du couvent des Dominicains de Cologne n'a en réalité joué qu'un rôle éditorial. Le véritable auteur est le dominicain de Sélestat et inquisiteur pontifical, Heinrich Institoris.

Le traité est divisé en trois parties : la première, destinée aux théologiens, retrace l'origine de la sorcellerie ; la seconde, s'adressant aux prédicateurs, détermine à qui un sorcier peut nuire et comment se prémunir contre les ensorcellements ; la troisième, à destination des juristes, donne des instructions pour la conduite des procès en sorcellerie.

Deux constats sociaux ressortent à la lecture de ce volume : une focalisation sur les femmes en tant que sorcières et une considération mixte du crime de sorcellerie participant autant de la juridiction religieuse que de la juridiction laïque. Ce livre cristallise la mise en place au XVIe siècle d'un véritable « système de la sorcellerie », dénoncé par Joseph Hansen comme « un composé abstrus de fiction religieuse et populaire » (*Sources et enquêtes sur l'histoire de la sorcellerie et de la chasse aux sorcières au Moyen Âge*, 1901)

Saint-Omer, BASO, inv. 1855

Ce volume provient du couvent des récollets (franciscains réformés) de Saint-Omer, comme l'indique la mention sur la page de titre : *Conventus Audomar ff min. Recoll 1673*. La garde volante supérieure comprend le nom de « Thomas van Rye I.U.D. ». Il pourrait s'agir du médecin de l'évêque de Liège (1498-1578), auteur d'une monographie sur les sources de Spa (1590). On trouve également, au contreplat supérieur, une citation datée de 1596 d'un passage de la *Démomolatrie* du juge lorrain Nicolas Remy (v. 1530-1612) qui évoque ses exploits et notamment la condamnation au bûcher de plus de 900 personnes : *Ex iudiciis capitalibus 900 plus minus hominum, qui sortilegit crimem, intra annos quindecim in Lotharingia capite luerunt*. En réalité, il a fait condamner plus de 3000 personnes dans toute sa carrière...



Saint-Omer, BASO, inv. 1583

Jean Bodin, *De la démonomanie des sorciers*, Paris, Jacques du Puys, 1581

Il s'agit de la troisième édition de cet autre fameux traité sur la sorcellerie. Jean Bodin (1529-1596) est un juriconsulte et philosophe de la Renaissance française. Fils de tailleurs, il suit l'enseignement des Carmes d'Angers avant de rejoindre l'université parisienne et d'entrer au Collège de France. Après quelques années à enseigner le droit à Toulouse, il remonte sur Paris où il exerce comme avocat. D'abord proche d'Henri III, il tombe en disgrâce après s'être opposé au roi sur la révocation des édits de pacification. Il entre alors sous la protection du duc d'Anjou, François de France. À la mort de celui-ci, il se retire à Laon où il exerce la charge de procureur.

Son traité sur les sorciers s'inspire de son expérience lors de deux procès, dans lesquels il a été appelé en tant qu'expert judiciaire. Il est divisé en quatre livres : le premier définit ce qu'est la magie, le second décrit les pouvoirs des sorciers, le troisième les moyens de s'en prémunir et le quatrième s'efforce d'expliquer comment identifier les sorciers et comment les juger. A ce sujet, il préconise la torture et l'élimination en masse des sorciers. Son ouvrage semble avoir été mal reçu en son temps. De fait, il y fait preuve d'une intolérance bien éloignée des idéaux humanistes de son époque, et bien qu'érudit dans de nombreux domaines, il y fait preuve d'une ignorance crasse pour ceux qu'il fréquente sans connaître. Ainsi assimile-t-il le daemon grec au démon chrétien, ce qui le fait accuser Aristote de pactiser avec le Diable...

RECUEIL DE DEUX TRAITÉS RELATIFS À LA MAGIE

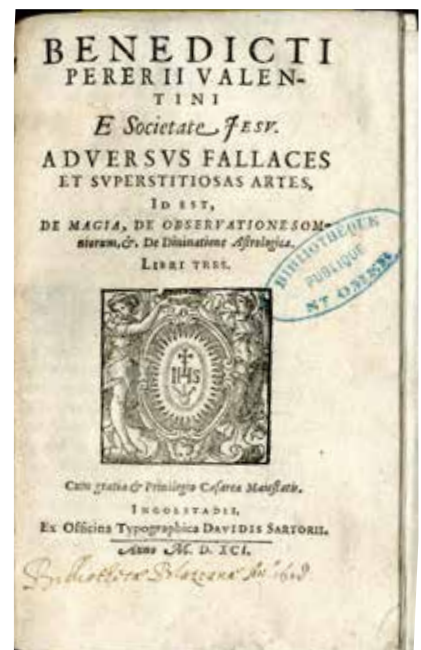
Ce volume provient de la bibliothèque de Jacques Blaise (1546 ?-1618). Une mention manuscrite sur la page de titre nous indique qu'il a rejoint ensuite la Bibliothèque Blaséenne.

1- Benito Pereyra, *Adversus fallaces et superstitiosas artes, id est, de magia, de observatione somniorum et de divinatione astrologica*, Ingolstadt, David Sartorius, 1591

Benito Pereyra (v. 1535 – 1610) est un exégète et philosophe jésuite espagnol, qui fustige dans son traité les fausses croyances relatives aux pratiques occultes, et tend à abandonner la conception ésotérique de la magie. Il explique d'abord que la seule magie véritable est celle de l'action miraculeuse de Dieu, toutes les autres étant soit d'œuvre diabolique, soit résultant simplement d'une méconnaissance.

Il définit deux sortes de magie : naturelle et artificielle. La magie naturelle est, selon lui (p. 13) : « ce qui par la connaissance et l'étude de certaines vertus particulières, qui sont dans les choses de la nature, et qui sont presque inconnues du commun des mortels, [...] produit des effets inaccoutumés et admirables, et dont la raison semble incompréhensible » (trad. Jean-Vincent Blanchard, *L'optique du discours au XVIIe s.*, 2005, n. 34, p. 28).

La magie artificielle correspond aux phénomènes étranges obtenus grâce à l'ingéniosité, l'artifice des hommes.



Saint-Omer, BASO, inv. 1854-1



Saint-Omer, BASO, inv. 1854-2

2 - Paolo Grillandi et Gianfrancesco Ponzinibio, *De lamis et excellentia tractatus duo*, Francfort, Martin Lechler & haer. Christian Egenolff, 1592

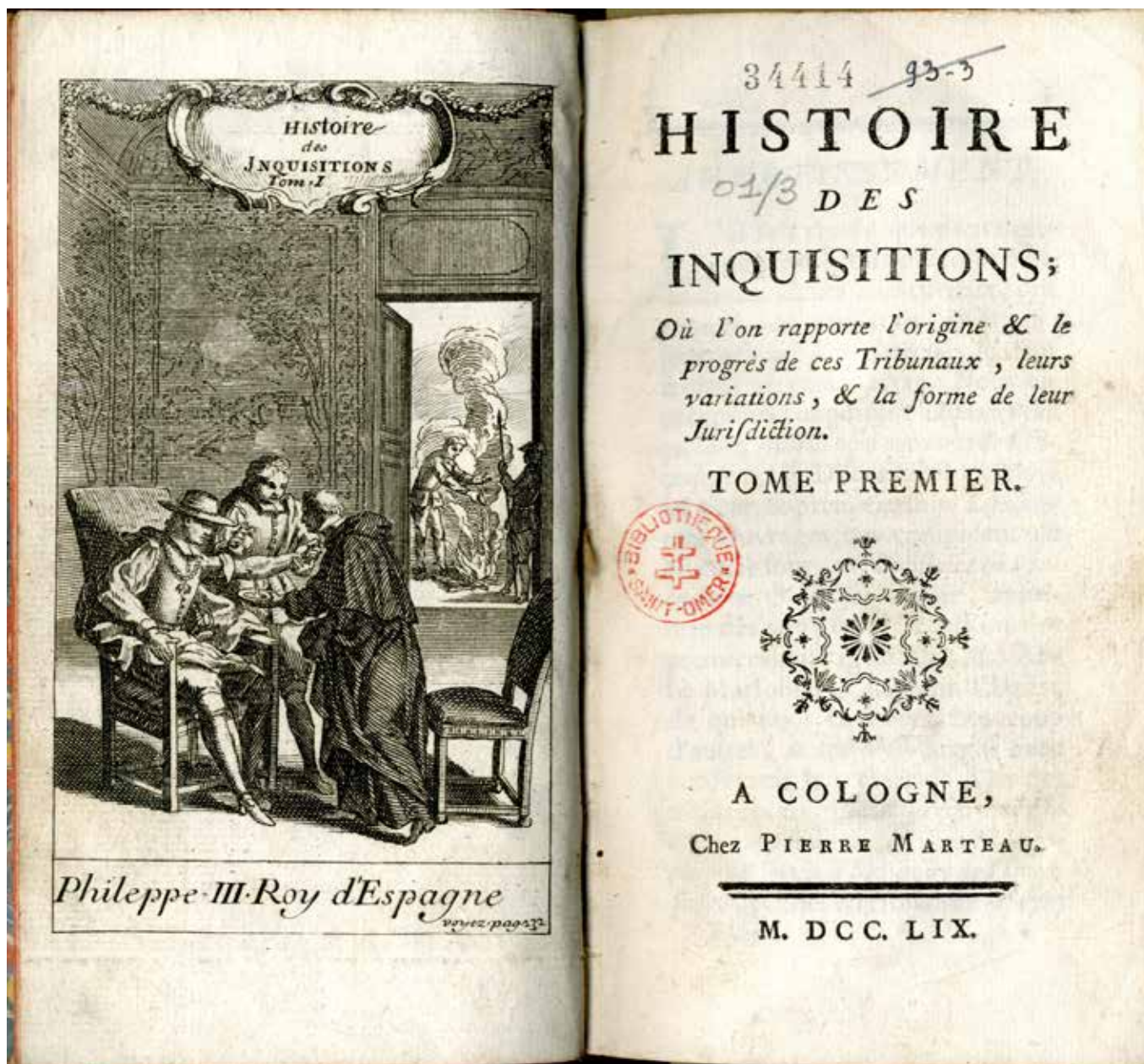
Les auteurs des deux livres de ce second traité sont deux juriconsultes italiens du début du XVIIe siècle, spécialistes des procès en sorcellerie à la cour pontificale. Il est intéressant de constater que l'un et l'autre adoptent deux positions différentes, mais qui témoignent l'une comme l'autre d'une rationalisation progressive du traitement de ce phénomène social.

Paolo Grillandi continue de croire en l'existence des sorcières, mais dénie l'efficacité de la torture pour les identifier. Ponzinibio, pour sa part, constate que la plupart des suspicions de sorcellerie résultent de fausses accusations ; s'il admet l'existence de la sorcellerie, il récuse cependant la réalité du Sabbat et du voyage dans les airs, parce que les témoignages qui les mentionnent ne peuvent être tenus pour valides.

Histoire des inquisitions où l'on rapporte l'origine et le progrès de ces tribunaux, Cologne Pierre Marteau, 1759

L'abbé Goujet (1697-1767) est un polygraphe et polémiste janséniste, qui fait ses études au collège Mazarin et suit ensuite les cours de rhétorique chez les Jésuites auprès des pères Porée et Sanadon. Il préfère le jansénisme à la doctrine jésuite et soutient une thèse de théologie qui lui permet de prendre possession du canonicat de Saint-Jacques de l'Hôpital. Il commence alors sa carrière d'écrivain, déterminé à défendre la cause de l'abbaye de Port-Royal et sa haine contre les Jésuites se ressent dans nombre de ses ouvrages. Son livre traite de l'histoire des tribunaux religieux depuis leur création, sans se concentrer particulièrement sur les procès en sorcellerie. Mais il rappelle toutefois à la p. 167 du premier volume que l'Inquisition est en possession de juger six sortes de personnes : 1. les hérétiques, 2. les soupçonnés d'hérésie, 3. les complices de ces derniers, 4. les magiciens, sorciers, enchanteurs, 5. les blasphémateurs, 6. les contrevenants à l'Inquisition.

Ce volume fait partie du legs fait vers 1895-1905 à la bibliothèque par le médecin et bibliophile audomarois Eugène Herbout.



Saint-Omer, BASO, inv. 34414





DÉMONOLOGIE ET EXORCISME

La différence fondamentale entre la démonologie et la sorcellerie consiste en un rapport de force entre l'homme et le démon. Le pouvoir acquis par le sorcier résulte d'un pacte qu'il a passé avec le démon. Cet accord implique donc un bénéfice pour chacune des parties. Le sorcier acquiert du pouvoir durant son séjour terrestre, en échange de quoi le démon reçoit généralement l'âme du sorcier à la mort de ce dernier.

Dans la théologie chrétienne la soif d'âme des démons s'explique par le fait que c'est dans l'âme que se trouve l'essence divine de l'homme, essence que les déchués ont perdue à leur chute.

La destruction de l'âme humaine résulte soit d'un désir de vengeance des démons vis-à-vis des favoris du Créateur, soit d'une volonté d'entretenir le souvenir de leur condition première par l'absorption de cette essence divine.

Le démoniste, en revanche, s'efforce non pas de pactiser avec les démons mais de soumettre ces derniers à sa volonté dans le but de les contraindre à agir pour son compte ou à les empêcher de nuire.

Un démoniste est donc, a priori, un mage bénéfique qui étudie les démons, leur influence et les croyances qui s'y rapportent. Ils sont associés en cela aux exorcistes en tant que praticiens de la branche de la théologie qui traite des démons, de leur action dans le monde et des moyens de les combattre. Cependant, il arrive que le pouvoir acquis sur les démons suscite l'envie de la part du démoniste. Ce dernier peut être tenté de les tourner à son avantage. Dans ce cas, il devient néfaste, au risque d'ailleurs de voir son action se retourner contre lui. En se tournant vers le mal, il devient vulnérable à l'influence des esprits maléfiques.



St-Omer, BASO, inc. 88 : la chute de Simon le magicien.

L'exorcisme est une pratique bien antérieure au christianisme. Jésus de Nazareth, qui est juif, inscrit sa nouvelle spiritualité dans la tradition judaïque dont il rejette certaines pratiques mais en perpétue d'autres, dont l'exorcisme. On compte ainsi au moins sept épisodes ayant trait à un exorcisme dans les évangiles canoniques, et beaucoup plus dans les apocryphes (non reconnus par l'Église). Sa pratique par les représentants du clergé chrétien est justifiée par l'épisode de l'Ascension du Christ où ce dernier envoie ses disciples en mission apostolique en leur disant « voici les miracles qui accompagneront ceux qui auront cru : en mon nom, ils chasseront les démons » (Mc. XVI, 17).



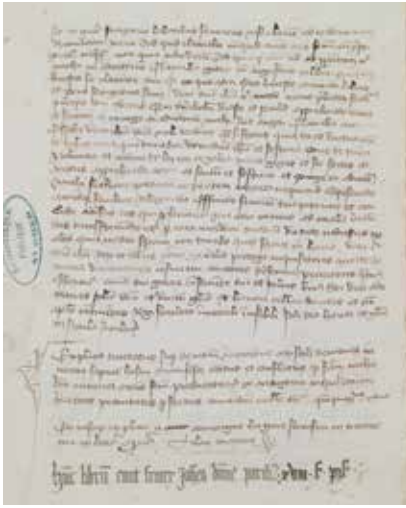
Autun, BM, ms. 19bis, f. 1v

À l'origine, si une hiérarchie implicite du ministère sacré influence l'efficacité du rituel (un apôtre aura plus de facilité à exorciser qu'un simple chrétien), n'importe quel baptisé est censé être en mesure de chasser le démon par sa foi.

Origène d'Alexandrie, un théologien de la première moitié du III^e siècle évoque « ces démons que la plupart des chrétiens expulsent des possédés [...] par de simples adjurations » (*Contre Celse*, VI, 4). De fait, les sources anciennes suggèrent l'existence de recueils de formules d'exorcisme dès les premiers siècles du christianisme, et on a conservé nombre de ces formules, disséminées dans les livres liturgiques.

La pratique s'est même rapidement institutionnalisée. Par mesure de sécurité, on impose pendant longtemps un exorcisme aux catéchumènes, considérés comme de potentiels habitacles du démon tant qu'ils n'ont pas reçu le sacrement du baptême qui leur confère l'Esprit saint. Une distinction est faite néanmoins entre les exorcisables catéchumènes et « énergumènes », les possédés. L'exorcisme des énergumènes ne fait l'objet d'une véritable réglementation liturgique que tardivement.

L'exorcisat fait partie des cinq ordres mineurs qui constituent les premiers degrés du sacerdoce. L'exorciste, nommé par l'évêque, a pour objectif de transmettre le charisme de l'Église, c'est-à-dire le don de Dieu et sa protection, et de préparer l'esprit à la conversion. Un exorciste n'est donc pas nécessairement un prêtre et il n'a, pour cette raison, pas le « pouvoir de lier et délier » (Mt. XVI, 19), autrement de conférer les sacrements.



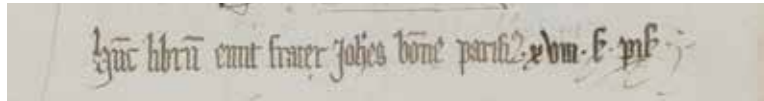
Saint-Omer, BASO, ms. 248bis

Copie manuscrite du traité de Nicolas Eymeric, *De Jurisdictione ecclesiae et inquisitorum contra infideles demones invocantes*, copié en Flandres au début du XVe siècle

Nicolas Eymeric (1320-1399) est un dominicain italien. Juriste de formation, il est fait inquisiteur général en 1356 puis chapelain du Pape Grégoire XI. Connu pour son intransigeance et son manque de tolérance, il est chassé d'Aragon par Jean d'Aragon et se réfugie en Avignon sous la protection de Clément VII, puis de Benoît XIII. Il est l'auteur fameux d'un *Directoire des inquisiteurs*, dans lequel il établit les pouvoirs de l'inquisiteur contre les hérétiques, avant de donner des consignes sur la manière de les démasquer et de les punir. Cet ouvrage ultra rigoriste a été le manuel du tristement célèbre Torquemada qui fit brûler tant d'innocents en 1480. Le traité ici présenté est une version abrégée du *Directoire*.

Tomás de Torquemada (1420-1498) est un dominicain espagnol, confesseur d'Isabelle de Castille et de Ferdinand II d'Aragon et surtout premier grand inquisiteur de l'Inquisition espagnole, charge dont il s'acquitta avec un zèle peu commun : plus de 1.000.000 de cas examinés donnant lieu à plus de 2.000 condamnations à mort !

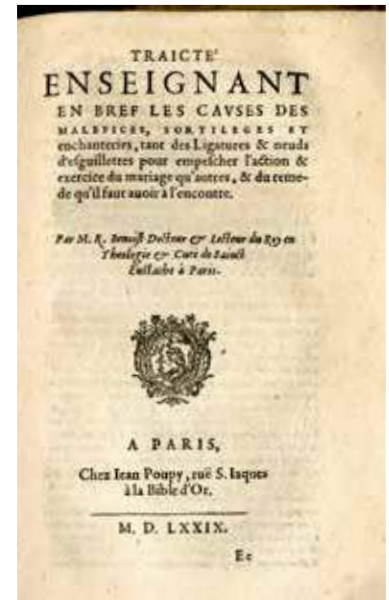
Ce manuscrit provient de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Bertin. Il porte l'ex-libris de frère Jean Bonne, religieux de Saint-Bertin sous l'abbatit de Jean le Blicquière (1407-1420), puis prévôt de Poperinge.



Pierre Massé, *De l'Imposture et tromperie des diables, devins, enchanteurs, sorciers, noueurs d'esguillettes, chevilleurs, nécromanciens, chiromanciens et autres qui, par telle invocation diabolique, arts magiques et superstitions, abusent le peuple*, Paris, J. Poupy, 1579

Pierre Massé (15.-15..) fait des études de droit avant de devenir avocat au Mans, mais les guerres de religion l'obligent à se placer sous la protection de Jean de Laval-Bois-Dauphin, vicomte de Breteau. Pour éviter l'oisiveté, il exploite la riche bibliothèque de son protecteur et compose son traité de démonologie ici présenté dans la rare première édition. Le traité est divisé en deux grandes parties. Dans la première, on trouve un historique et une description des pratiques divinatoires et dans la seconde, une démonstration du caractère hérétique de ces pratiques. Il devait y avoir une suite dédiée aux pratiques divinatoires licites, mais elle n'a pas été achevée.

Son ouvrage a été imprimé avec le *Traité des Maléfices* de dom René Benoit (1521-1608), prêtre de Saint-Eustache de Paris, édité la même année. Ce dernier est surtout connu pour avoir été le confesseur de Marie Stuart et d'Henri IV avant de devenir évêque de Troyes. Il est l'auteur de nombreux livres et d'une traduction controversée de la Bible en français. Son très bref traité est dédié à Anne de Thoux, Dame de Cheverny, femme du Garde de Sceaux. Il y explique d'abord l'origine démoniaque des pouvoirs des sorciers avant d'en donner le meilleur remède : la foi catholique, d'où il est manifeste que c'est la vraie foy & obeissance aux commandemens de Dieu lequel assiste ses fideles, & obeissans escluz & serviteurs, qui nous deffend contre tous assauts & impugnationes diaboliques : nous fortifiants contre tous magiciens, sorciers, & enchanteurs (f. 218v.), et notre curé de citer le *Malleus Maleficarum*.



Saint-Omer, BASO, inv. 1857

Ce volume provient de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Bertin et porte l'ex-libris de frère Jean Silly, religieux de l'abbaye, et le nom de François Duval.



Saint-Omer, BASO, inv. 1576

Pierre Dorkens dit Thyrée, *De variis tam spirituum quam vivorum hominum prodigiis apparitionibus*, Cologne, Goswin Cholnus, 1594 et *Daemontiaci, hoc est : de obsessis a spiritibus daemoniorum hominibus*, Cologne, Goswin Cholnus, 1598

Il s'agit de la rare édition originale du traité *Des lieux infestés par les esprits importuns des démons et des hommes décédés* de notre prédicateur jésuite. Cet ouvrage très théorique sur la possession est vite devenu une référence car il comprend de nombreuses indications pratiques sur le rituel de l'exorcisme. Il argumente toujours en s'appuyant sur les Écritures Saintes, les Pères et les docteurs de l'Église, pas moins de 214 auteurs sont ainsi invoqués dans son *Loca infesta*... Il est considéré comme l'un des plus grands experts théoriques sur le sujet, au point de devenir l'une des références du Rituel Romain.

Ce volume provient de la bibliothèque du collège des Jésuites anglais de Saint-Omer.



René Du Pont et Matthieu le Heurt, *La Philosophie des esprits*, Paris, Veuve de Guillaume de La Nouë, 1602

On ne sait que très peu de choses sur René Du Pont, à part qu'il est parisien, comme indiqué sur la page de titre de son ouvrage. C'est un polémiste français de la première moitié du XVII^e siècle, qui défend, dans son livre, le concept de la substance spirituelle intelligente, en opposition aux courants matérialistes de son temps. Il s'inscrit notamment dans la tradition des humanistes de la Renaissance italienne tels que Marsile Ficin et Pic de la Mirandole, teintée d'influences hermétiques, augustinienes et néo-platoniciennes.

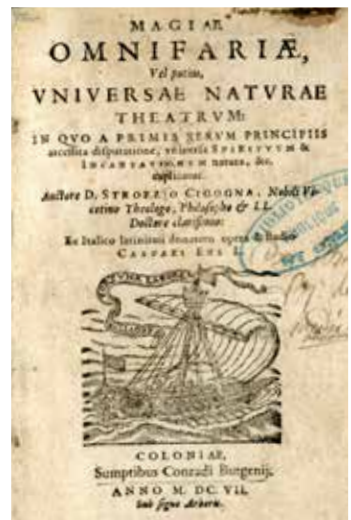
Le cinquième livre de son traité est consacré à la démonologie. Il y expose de manière très détaillée les différentes théories relative à la nature des démons, et consacre notamment toute une partie à la diabolisation des anciennes croyances, transformant en démons, les fées, lutins et autres nymphes des mythologies anciennes.

Ce volume provient de la bibliothèque de Saint-Bertin.

Saint-Omer, BASO, inv. 1850

Strozzi Cicogna, *Magiae omnifariae vel potius naturae theatrum*, Cologne, Conrad Butgen, 1607

Du Vénitien Strozzi Cicogna, on ne sait que ce qu'il dit de lui dans son ouvrage publié en italien à Venise en 1605, et traduit en latin en 1606 par Gaspard Ens. Il est docteur en droit et occupe la charge de nonce de Venise. Ce contemporain de Pierre de Lancre a lui aussi travaillé sur le problème de la sorcellerie, qu'il voit comme une forme d'hérésie, les démons poussant les sorcières à croire en l'existence d'autres puissances divines que Dieu lui-même. « Son Palais des enchantements », qui reçut l'approbation inquisitoriale, est en fait une sorte de compilation de ce que les auteurs anciens ont pu dire au sujet des démons. On y trouve également le témoignage répété d'Antoine Lavoriero, archiprêtre de Barbarano, qui se disait investi par Dieu de toutes sortes de pouvoirs : exorcisme, divination et autres thaumaturgies.



Saint-Omer, BASO, inv. 1856

Ce volume appartenait à un médecin de Saint-Omer, nommé Henry ou Henry.



Pierre Le Loyer, *Discours des spectres*, Paris, Nicolas Buon, 1608

L'érudit angevin Pierre Le Loyer, seigneur de la Brosse (1550-1634), est juriste de formation et conseiller du présidial d'Angers. Mais il néglige sa charge à laquelle il préfère l'étude des langues anciennes. Il devient expert en langues orientales et pratique l'hébreu, le chaldéen et l'arabe.

Il est surtout connu pour son ouvrage de démonographie publié pour la première fois à Angers en 1586 et ici présenté dans sa troisième impression. Il tente d'y démontrer l'existence des êtres immatériels contre l'opinion des philosophes de son temps. Le chapitre neuf du second livre évoque notamment un fait proposé en la Cour du Parlement de Paris, sur *les philtres amoureux, billets & rouleaux charmes jetés au sein d'une fille, savoir si pouriceux, et drogues qui y estoient meeles, on pouvoit faire et parfaire le procez extraordinairement à un accusé.*

Ce volume a été acheté par l'abbé de Clairmarais Joseph Maillart (1643-1717).

Saint-Omer, BASO, inv. 1584

Pierre de l'Ancre, *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons*, Paris, Nicolas Buon, 1613

Pierre Rosteguy de Lancre, seigneur de Loubens (1553-1631), suit une formation de juriste à Bordeaux avant de partir pour Turin, où il reçoit notamment l'enseignement de l'humaniste Alde Manuce. Il obtient le grade de docteur à 26 ans en 1579 et revient en France où il exerce d'abord comme avocat avant d'acheter une charge parlementaire en 1582. Il devient alors membre de la deuxième chambre d'enquêtes où il instruit les affaires civiles. Après son mariage avec une cousine au second degré de Montaigne, il poursuit son ascension sociale en intégrant la grande chambre en 1600 puis, est envoyé à Nérac, pour siéger à la chambre de l'Édit, instance formée à moitié de juges protestants et à moitié de catholiques. C'est à cette époque qu'il commence à s'intéresser à la sorcellerie, et notamment suite au procès de Jean Grenier en 1603, auquel il consacre de longues pages. Il participe lui-même ensuite à plusieurs procès en sorcellerie et ce thème va devenir une véritable obsession chez lui. Il est notamment envoyé en 1609 par Henri IV dans le Labourd (en pays basque, entre Bayonne et Biarritz) où l'on signale une « épidémie de sorcellerie ». Pendant quatre mois, il instaure un véritable climat de terreur et de suspicion. À son retour, il publie son *Tableau de l'inconstance*, qui se présente comme un traité théologique et judiciaire à forte connotation moralisante, visant tout particulièrement à débusquer les cas de dissimulation de sorcellerie.



Saint-Omer, BASO, inv. 1582



Saint-Omer, BASO, inv. 1579

Silvestre Prieriato, *De Strigimagarum demonumque mirandis*, Rome, Populus Romanus, 1575

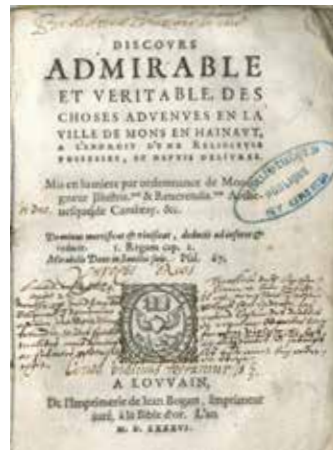
Silvestro Mazzolini da Prierio (1456-1527) est un dominicain qui fait de brillantes études avant d'enseigner la théologie à Bologne, Pavie et Rome où il devient Maître du Sacré Palais en 1515. Écrivain prolifique, il a traité de nombreux sujets : l'astronomie, l'histoire et la théologie. Il est notamment connu pour ses travaux sur l'œuvre de Thomas d'Aquin, et pour avoir été le premier catholique à critiquer ouvertement les thèses luthériennes, devenant ainsi le premier héraut de la Contre-Réforme.

En bon dominicain, il est inquisiteur à Brescia en 1508 puis à Milan en 1511. Il s'intéresse à la démonologie et contribue à relancer la chasse aux sorcières durant le XVI^e siècle, persuadé de la réalité des démons. En témoigne son *De strigimagarum*, achevé en 1520 et publié en 1521. Son traité devient rapidement une référence en la matière, bien que l'auteur n'ait vraisemblablement jamais pris part à un procès en sorcellerie. Il y donne néanmoins une foule d'informations sur le comportement des démons et leur influence sur les hommes.

Ce volume provient de la bibliothèque de Jacques Blase (1546 ?-1618) et a rejoint ensuite la Bibliothèque Blaséenne.

Discours admirable et véritable des choses advenues en la ville de Mons en Hainaut, à l'endroit d'une religieuse possédée, et depuis déliivrée. Mis en lumière par ordonnance de Monseigneur illustrissime & révérendissime archevêque de Cambrai, Louvain, Jean Bogart, 1586

Il s'agit de la relation de l'exorcisme de Jeanne Féry par la possédée elle-même. Jeanne, moniale de l'ordre de Saint-Augustin, a en effet été contrainte de « confesser » son histoire sous l'autorité de l'archevêque de Cambrai en avril 1584, pour finaliser ledit exorcisme. Elle est devenue à l'âge de 4 ans propriété du démon après avoir été « envoyée au diable » par son père ivrogne. Depuis, le Diable nommé Cornau, est devenu son père adoptif et l'a instruite en toutes choses, en échange de nombreuses contreparties et obligations diverses. La jeune femme est bien sûr induite en hérésie mais un combat s'engage alors entre Marie-Madeleine et Cornau pour l'âme de Jeanne. Le démon la tente avec toutes sortes de promesses et la menace de lui retirer son savoir si elle décide de le renier. Marie-Madeleine lui promet, pour sa part, de l'instruire dans la vérité et qu'elle trouvera en Dieu un véritable père, plus aimant que le Diable. Elle lui propose même un père de substitution sur terre en la personne du chanoine Mainsent, et un grand-père en celle de l'archevêque de Cambrai, Louis de Berlaymont. Son récit deviendra par la suite un modèle du genre et une source pour les religieux en charge de l'éducation morale.



Saint-Omer, BASO, inv. 1860

Ce volume provient de la bibliothèque de Jacques Blase (1546 ?-1618) et a rejoint à sa mort la Bibliothèque Blaséenne.



Saint-Omer, BASO, inv. 5433

Sébastien Michaëlis, *Histoire admirable de la possession et conversion d'une pénitente & ensemble Discours des esprits en tant qu'il est de besoin, pour entendre & résoudre la matière difficile des sorciers*

a. Douai, Balthazar Bellere et Marc Wyon, 1613 (Saint-Omer, BASO, inv. 5433)

b. Ibidem : Paris : Chastellain, 1614 (Saint-Omer, BASO, inv. 1858)

Sébastien Michaëlis (1543-1618) est un dominicain renommé pour ses prêches. Il introduit une réforme au sein de son ordre, point de départ de la fondation d'une nouvelle congrégation, dont il devient le premier vicaire général. Il est l'auteur notamment de ce curieux ouvrage de démonologie, plein de détails plus invraisemblables les uns que les autres, mais qui contribue néanmoins à conduire le curé de la collégiale des Acoules, Louis Gaufridi au bûcher en 1611.

Le volume raconte, en effet, l'histoire romanesque de ce prêtre qui, à force d'intérêt pour les arts occultes, se persuade lui-même d'être sorcier. Il réussit à séduire une adolescente de bonne famille qu'il initie aux arts occultes. Celle-ci, prise de remords, prend le voile mais est poursuivie par les assiduités du curé démoniaque jusque dans ce couvent. Gaufridi essaie de l'en faire sortir en persuadant les moniales que ledit couvent est assailli de hordes de diables... Les nonnes effarouchées commencent à agir de façon étrange et cela remonte au parlement d'Aix, qui ordonne un interrogatoire des principaux concernés. La jeune fille et Gaufridi avouent et le curé finit sur le bûcher... Quelques années après, on convint qu'il s'agissait d'une supercherie et de superstition, ce qui incite Louis XIV à émettre en 1672 un édit interdisant aux tribunaux d'accepter les simples accusations de sorcellerie. La bibliothèque possède aussi un exemplaire de l'édition parisienne de 1587 du *Discours des esprits* ou *Pneumalogie* (St-Omer, BASO, inv. 1859), réédité en seconde partie de son histoire de la pénitente aixoise.

Jacques Joseph Duguet, *Dissertations théologiques et dogmatiques*, Paris, Jacques Estiennes, 1727

Jacques-Joseph Duguet (1649-1733) est un théologien et moraliste, membre de l'Oratoire de Montbrison. Après avoir enseigné la philosophie à Troyes quelques années, il est appelé à Paris et ordonné prêtre. Il quitte sa congrégation en 1686, suite à la proscription du cartésianisme et du jansénisme. Il rejoint Bruxelles un temps puis rentre à Paris sous la protection de Jean-Jacques Charron de Menars, chez qui il finit ses jours. La première de ses dissertations est consacrée aux exorcismes et autres cérémonies du baptême. Il y argumente en faveur du maintien de la pratique de l'exorcisme des catéchumènes mais aussi de ceux administrés après le baptême, lorsqu'il n'a pu être fait avant. Cela témoigne de la vivacité de la réflexion théologique sur le sujet de l'exorcisme en pleine époque des Lumières.



Saint-Omer, BASO, inv. 622

Ce volume provient de la bibliothèque du Séminaire épiscopal, dit Collège de Saint-Omer.



L'ALCHIMIE

« Le peuple a raison de voir en nous les adeptes d'une magie blanche ou noire. Faire durer ce qui passe, avancer ou reculer l'heure prescrite, s'emparer des secrets de la mort pour lutter contre elle, se servir de recettes naturelles pour aider ou déjouer la nature, dominer le monde et l'homme, les refaire, peut-être les créer... »

(M. Yourcenar, *L'œuvre au noir*, part. 1, chap. 9 - Paris, Gallimard, folio, 1968-1991, p. 147)



St-Omer, BASO, inv. 1900

Le mot « alchimie » apparaît dans notre vocabulaire vernaculaire occidental à la fin du XIIIe siècle sous la forme d'*alkimie* ou *arquemie*, empruntée du latin médiéval *alchimia*, lui-même issu du mot arabe *al-kimiya* qui désigne le « moyen d'obtenir quelque chose ». Par « moyen », il faut en fait comprendre « science » ou « recherches ». L'alchimie est donc l'ancêtre de la science expérimentale. La réalité historique des pratiques que l'on regroupe désormais sous ce vocable est en fait plus complexe.

Dans l'Occident médiéval et au début de l'époque moderne, la science est essentiellement théorique. Ce que nous appelons de nos jours les sciences expérimentales ou empiriques sont alors peu répandues car la doctrine chrétienne, qui domine la culture occidentale à cette époque, interdit tout ce qu'elle considère comme de la curiosité mal placée. De ce fait, les premiers savants qui se sont intéressés aux sciences appliquées ont dû le faire avec discrétion et souvent sous le sceau du secret. Parallèlement, dans le monde arabo-musulman, héritier des traditions scientifiques de l'antiquité orientale, grecque et égyptienne, l'*Al-Kimiya* est très tôt encouragée par les souverains éclairés, tel Khalid ibn Yazid à la fin du VIIe siècle, et est pratiquée par les plus grands esprits du temps, comme Jabir ibn Hayyan ou Muhammad ibn Zakariya Al-Razi. C'est grâce à l'existence de foyers d'échanges culturels entre Orient et Occident, comme l'Andalousie des XIe et XIIe siècles, que cette littérature et ces pratiques scientifiques vont peu à peu se diffuser auprès des savants latins et donner naissance à l'alchimie occidentale. Mais la transmission est lente, contrainte par la censure ecclésiastique qui oblige les alchimistes à œuvrer dans l'ombre.



St-Omer, BASO, inv. 8548

L'alchimie est d'abord une recherche de la connaissance du fonctionnement et des composés du vivant, dans le but de se saisir ou de s'approcher du dessein originel du Créateur. C'est donc une science qui reste empreinte de mysticisme. Par la suite, les expériences des alchimistes ayant conduit à constater plusieurs phénomènes de transformation de la matière, certains en sont venus à croire en la possibilité de provoquer volontairement cette transmutation dans le but de produire des matières précieuses, telles que l'or. L'autre orientation de la recherche alchimique tend vers la confection d'un élixir (encore un mot arabe : *al-iksi*) censé pouvoir prolonger la vie. Dans un sens comme dans

l'autre, il s'agit de s'efforcer d'améliorer ou d'optimiser la Création, et c'est en grande partie pour cela qu'ils sont condamnés par l'Église. Ces deux champs de la recherche alchimique sont rarement dissociés, les grands alchimistes, comme Albert le Grand (XIIIe s.) ou plus tard Paracelse (XVIe s.), se sont autant intéressés à la chimie qu'à la médecine.

Si les alchimistes n'ont pas réussi à produire de l'or ou l'élixir de longue vie, on doit à leurs recherches un certain nombre de découvertes fondamentales, toujours employées par la science contemporaine, comme les acides hydrochlorique, sulfurique et nitrique, le potassium, et la fameuse « eau royale » (*aqua regalis*) capable de dissoudre certains métaux nobles (platine, or, tantale), encore employée dans l'orfèvrerie actuelle. Les alchimistes arabes ont aussi marqué la science de leur vocabulaire : alcool (*al-kohl*) et alambic (*al-inbiq*) par exemple.



St-Omer, BASO, inv. 2047

Pendant la Seconde Guerre mondiale, le chimiste hongrois George de Hevesy a dissous les médailles en or du prix Nobel des physiciens allemands Max von Laue et James Franck dans de l'eau royale, pour éviter que les Nazis ne les volent. Le mélange a été conservé dans un laboratoire à Copenhague où le savant l'a récupéré après la guerre. On a fait réagir la solution pour obtenir un précipité de sels d'or. Ce précipité a été ensuite refondu en une nouvelle médaille, mais à partir de l'or de la médaille originelle.



St-Omer, BASO, inv. 1900

Ce volume provient de la bibliothèque des Récollets de Saint-Omer à laquelle il a été donné par un certain Roberti qui a donné au moins trois autres livres à ce couvent.

1- Alexander von Suchten, *De Secretis antimonii*, Bâle, Pierre Perna, 1575



Alexandre Von Suchten (1520-1575) a peut-être été initié aux lettres par le grand humaniste Pawel Procler. Il commence une carrière de poète à la cour du duc Albrecht de Prusse à Königsberg, avant de partir faire ses études de médecine et de philosophie dans les meilleures universités d'Europe : Leuven, Rome, Ferrare, Bologne et finalement Padoue où il obtient le grade de docteur en médecine vers 1545. La même année, il aurait été excommunié mais les sources divergent à ce sujet. Il devient médecin et bibliothécaire du prince électeur du Palatin Ottheinrich et vers 1564, il rentre en Pologne au service du roi Sigismond II. Mais, ses positions contre le collège des médecins de l'époque lui valent une inimitié générale de la part de ses confrères, qui devient telle que le Roi décide de le démettre de ses fonctions. Il finit sa vie en Bavière, à la cour de Johann von Seebach. C'est l'un des plus fervents disciples et promoteurs de Paracelse et notamment des positions de ce dernier concernant la valeur supérieure de l'expérimentation sur la théorie. C'est aussi un grand défenseur de l'approche empirique. *Chymicus* publie de nombreux livres de médecine et de chimie, dont son *De secretis antimonii* qui paraît pour la première fois à Strasbourg en 1570. Il y évoque la voie de l'antimoine, appelée aussi voie sèche, destinée à réaliser la pierre philosophale.

Saint-Omer, BASO, inv. 2047-1



Saint-Omer, BASO, inv. 2047-2

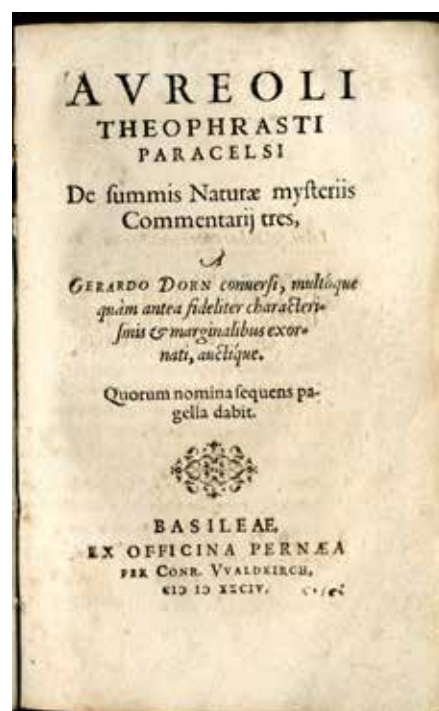


Saint-Omer, BASO, inv. 2047-2

2- Paracelse, *De summis Naturae mysteriis commentarii tres*, Bâle, Pierre Perna, 1584

Philippe Auréole Théophraste Bombasts de Hohenheim dit Paracelse (1493-1541), est l'un des plus célèbres chimistes du XVI^e siècle. L'histoire de ce fils de médecin suisse est mal connue et de nombreuses légendes ont été propagées à son sujet, tant par ses ennemis que par ses admirateurs. Il a vraisemblablement mené une vie d'étudiant vagabond durant sa jeunesse, glanant le savoir un peu partout en Europe. À son retour en Allemagne, il acquiert une réputation grâce à quelques guérisons spectaculaires et se voit proposer une chaire de physique et de chirurgie à l'Université de Bâle en 1526. Là, il révolutionne la pratique en dénigrant les anciens et en proposant un enseignement pragmatique essentiellement fondé sur l'usage de remèdes empiriques, le tout, transmis en langue vernaculaire, ce qui rend son enseignement accessible au plus grand nombre et contribue à sa notoriété. Mais cette renommée décline rapidement en partie en raison de sa vie licencieuse. Au bout d'un an, il doit quitter Bâle pour éviter d'être poursuivi pour outrage à magistrat et reprend alors sa vie de médecin errant en Europe. La perte de plusieurs patients illustres lui vaut un discrédit quasi complet et il finit sa vie dans le dénuement.

Son système séduit parce qu'il est dans l'air du temps, associant à un fondement chrétien un grand nombre de croyances superstitieuses très diffusées à l'époque en matière d'astrologie, de cabale, le tout teinté d'un mysticisme cosmogonique influencé par les théories médiévales comme les liens entre le microcosme humain et le macrocosme cosmique. C'est ainsi qu'il attribue les maladies à cinq entités associées au système astrologique, et explique que de ce fait, un diagnostic ne doit pas s'appuyer sur les symptômes mais sur les planètes, afin d'identifier la nature de l'entité incriminée... Il use alors, pour les contrer, de remèdes mais aussi de talismans couverts de symboles hermétiques et astrologiques, censés être investis de toutes sortes de vertus.



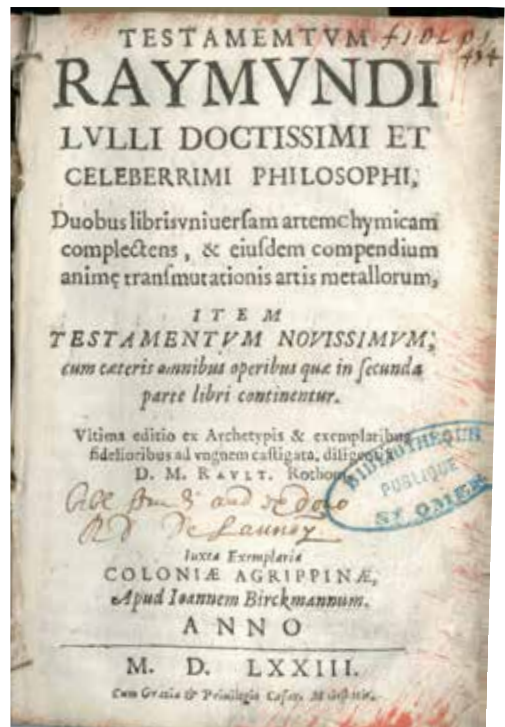
Saint-Omer, BASO, inv. 2047-2

Pseudo-Raymond Lulle, *Testamentum Raymundi lulli doctissimi et celeberrimi philosophi, duobus libris universam artem chymicam complectens. Item etusdem compendium animae transmutationis artis metallorum*, Cologne, Johann Birckmann, 1573

Raymond Lulle (1232-1316) est un philosophe et théologien catalan, né à Majorque et issu de la haute bourgeoisie barcelonaise. Il commence sa vie en courtisan de Jacques Ier d'Aragon puis comme sénéchal de la table de Jacques II de Majorque. Il vit maritalement et a deux enfants. À trente ans, il a une vision du Crucifié qui le fait entrer en religion. Il entreprend alors des études à Majorque, il apprend le latin, l'arabe, la théologie et la médecine. Son but est de mettre au point une méthode apologetique infaillible pour prouver la prééminence de la foi catholique, notamment dans le but de convertir les musulmans. Ses recherches donneront lieu à la composition de ce que l'on appelle désormais l'Ars de Lulle.

Mais cet *Ars* n'a rien à voir avec l'alchimie que Lulle méprisait profondément, le *Testament en deux livres de l'art chimique universel complet* — Dont un volume sur comment transmuter l'âme des métaux est un apocryphe probablement rédigé vers le début du XVIe siècle. Ce volume est intéressant car il offre une bonne synthèse des connaissances d'alors en matière de chimie et de pharmacopée. La seule réelle influence lullienne sur ces volumes est l'application de sa méthode logico-mathématique aux démonstrations alchimiques, qui s'y prêtent particulièrement bien. Le livre est en effet riche en diagrammes et en schémas de toutes sortes.

Saint-Omer, BASO, inv. 1900



1- Jean-Rodolphe Glauber, *La Description des nouveaux fourneaux philosophiques, traduction par le sieur Du Teil* Paris, Thomas Jolly, 1659 (Saint-Omer, BASO, inv. 23084)

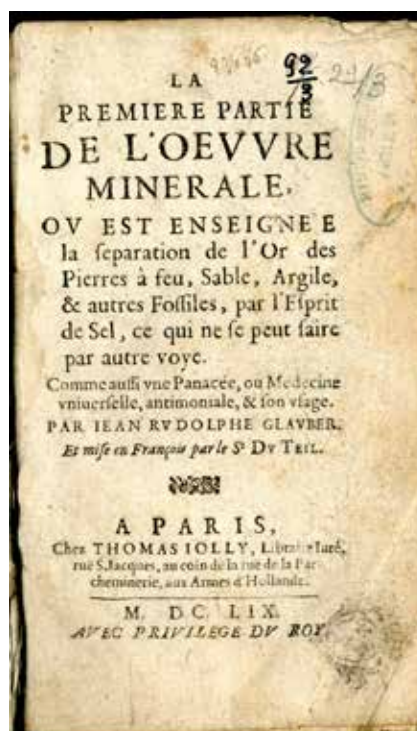
2- Jean-Rodolphe Glauber, *La Première partie de l'œuvre minérale où est enseigné la séparation de l'or des pierres à feu, sable, argile & et autres fossiles, par l'esprit de sel, ce qui en peut se faire par autre voie*, Paris, Thomas Jolly, 1659 (Saint-Omer, BASO, inv. 23086)

Jean Rodolphe Glauber est un chimiste allemand du XVIe siècle considéré comme un des plus grands alchimistes de son temps. Véritable second Paracelse, il se vante de la découverte de plusieurs secrets merveilleux sans que l'on parvienne à déterminer s'il était lui-même convaincu de la vérité de ses découvertes ou s'il n'est qu'un charlatan. Bien que médiocre chimiste, on lui doit la découverte de plusieurs métaux et sels, tels que le sulfate de soude, parfois nommé « sel admirable de Glauber », et certains médicaments chimiques. C'est aussi l'un des premiers à observer l'intérêt potentiel des bains de vapeur par encaissement.

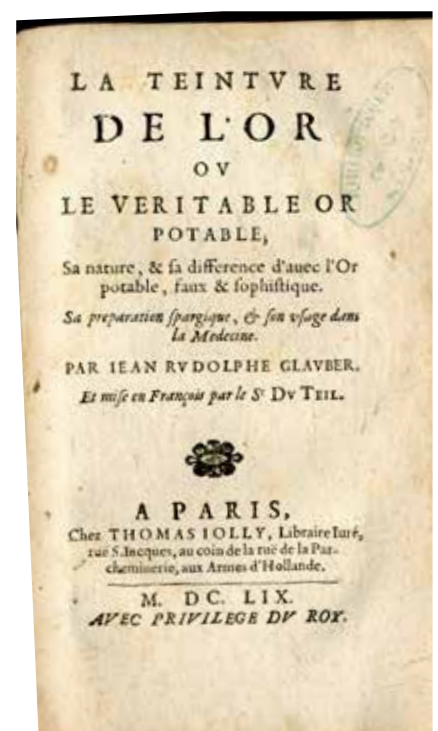
Ces deux volumes proviennent du legs du Teil Chaix d'Est Ange. Le traducteur est un ancêtre du Baron du Teil, Bernard du Teil (16..-1663), sieur de Saint-Léonard et avocat au Parlement de Paris, connu pour ses traductions d'œuvres historiques et alchimiques, mais considéré par Philippe-Louis Joly comme « aussi médiocre poète que traducteur ».



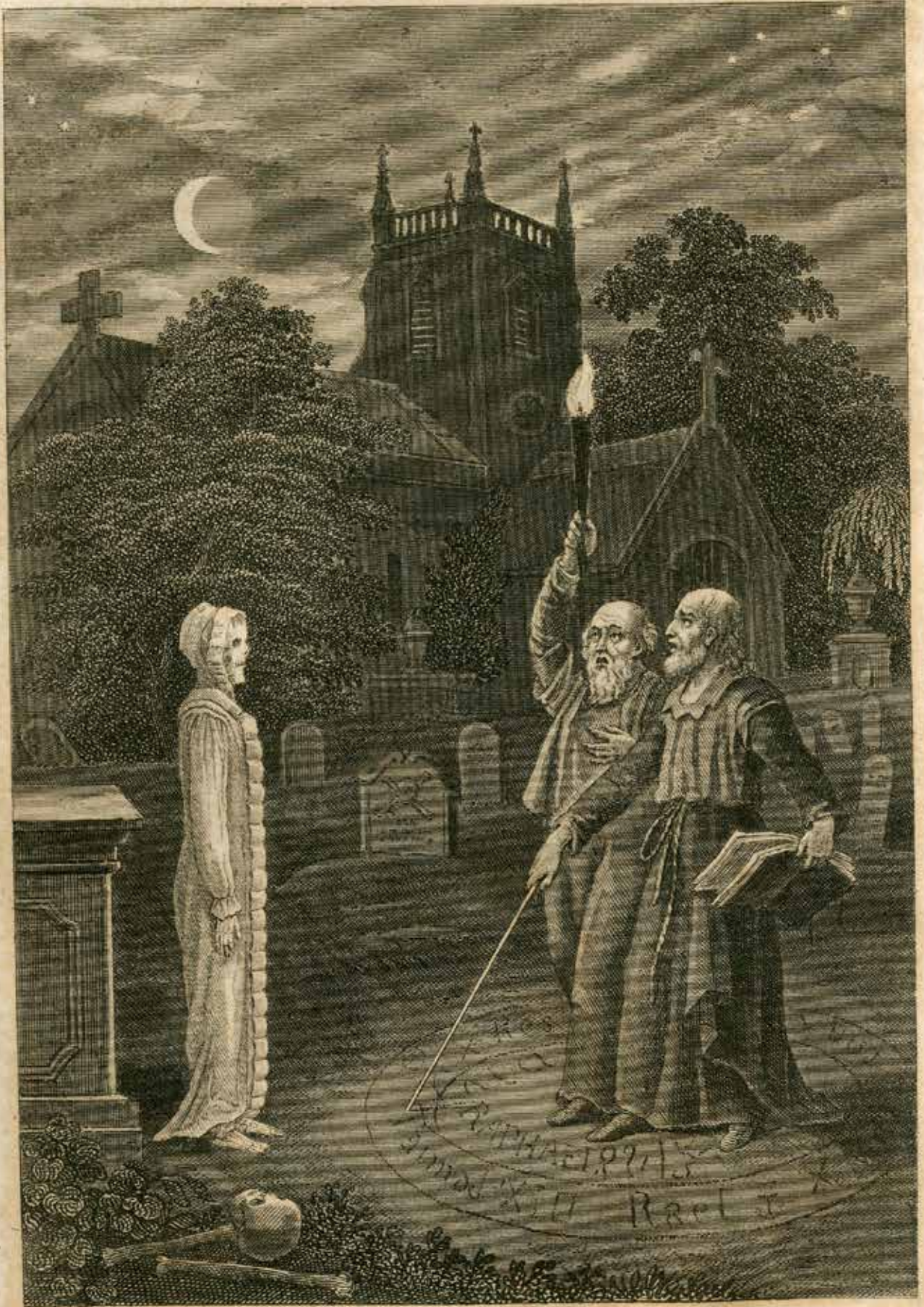
Saint-Omer, BASO, inv. 23084



Saint-Omer, BASO, inv. 23086-1



Saint-Omer, BASO, inv. 23086-2



St-Omer, BASO inv. 39391



LA MAGIE POPULAIRE



St-Omer, BASO, ms. 607

d'un amalgame de faits et de croyances dont la trame s'est fondue dans le mythe actuel. En effet, à l'origine de ces fontaines magiques se trouve un fait social. Dans les sociétés chrétiennes, le nouveau-né ne fait son entrée officielle dans le monde des vivants qu'une fois baptisé. Or dans les campagnes isolées, il n'est alors pas toujours possible de baptiser les bébés à leur naissance, notamment lorsque celle-ci a lieu en plein hiver. On attend donc le retour des beaux jours pour baptiser l'enfant, ce qui prend parfois plusieurs mois, autant de semaines décomptées de la vie de l'enfant qui, à son baptême, s'en voit « rajeuni ». Pourquoi ce mythe est associé à des sources d'eaux vives ? Parce que dans ces mêmes bourgades isolées, les fonts baptismaux n'existent pas toujours et que l'on fait avec ce que l'on a ! De même, à une époque où les maladies sont perçues comme des dérèglements de l'ordre naturel, toute personne capable d'y remédier est certes appréciée mais aussi suspectée d'être elle-même sur/naturelle. Une connaissance rare est aussi quelque chose de suspect, que l'on craint d'autant plus si elle confère un pouvoir de vie ou de mort. C'est pourquoi les rebouteux, magnétiseurs et autres passeurs de feu ont toujours été perçus comme des marginaux à la fois craints et respectés.

Cette tradition est aussi la concrétisation du voile d'ignorance qui fait percevoir comme fantastique une science ou une connaissance inaccessible aux non-praticiens. C'est elle qui fait que l'abbé Odland de Saint-Bertin, maître en irrigation, est surnommé « sourcier » par les gens du peuple, qui le voyait détourner les eaux de leur cours naturel, comme par magie.

Souvent, du reste, même lorsque les guérisseurs et autres sages-femmes ont conscience de ne pas faire de magie, ils doivent se protéger de l'ignorance craintive de leur clientèle en saupoudrant leurs actes de prières. En effet, appliquer un emplâtre de plantes médicinales est nettement moins risqué à cette époque si vous l'accompagnez d'une formule incantatoire teintée de christianisme. Le niveau de culture littéraire des populations des campagnes sous l'Ancien Régime, sans être inexistant, est généralement limité. Les « formules magiques » y sont souvent un mélange de prières véritables et de mots associés à une certaine forme de pouvoir et généralement dans une langue étrangère. La *virtus verborum* (le pouvoir des mots) se trouve ainsi renforcée par le mystère qui l'entoure, plus encore si l'effet rythmique et sonore de la formule est séduisante, c'est de là que viennent les abracadabra et autres *bocus pocus*.

Après avoir évoqué les grandes catégories de l'*ars magica*, plus ou moins clairement définies par la tradition savante, il reste à aborder ce monde infiniment plus vaste et plus difficilement classable des pratiques magiques populaires. Celles-ci sont issues le plus souvent d'une réappropriation des rites religieux officiels et souvent empreinte de superstition.

Elles peuvent aussi résulter d'une longue tradition de savoirs empiriques, acquis par l'expérience, mais sans réelle compréhension scientifique du processus. De toutes les formes de magie, les traditions populaires sont très certainement les plus anciennes et les plus vivaces, celles qui saupoudrent encore notre quotidien de petits rituels et de fétiches : trèfles à quatre feuilles, pattes de lapin, lotos du vendredi treize et tas de piécettes dans les angles des murs.

Très souvent d'ailleurs, ces pratiques s'ancrent dans une réalité logique et intelligible. Le mythe de la fontaine de jouvence, par exemple, est né



St-Omer, BASO, inv. 8548



Saint-Omer, BASO, ms. 311

Carré magique et formules magiques inscrites dans un recueil manuscrit copié à Saint-Bertin au Xe siècle

Ce très ancien volume contient une copie du *traité sur l'âme* d'Augustin d'Hippone et de ses réponses aux questions proposées par Janvier, la passion de saint Pantaléon et les vies de Walaric et Mauronte.

C'est à la suite de la vie de l'abbé Walaric que l'on trouve une série de recettes magiques associant des mélanges de diverses substances à des oraisons. C'est ainsi que l'on peut identifier les voleurs au moyen d'une boule de cire bénite, renfermant du vif-argent (mercure) et sur laquelle on a écrit l'oraison suivante : *Deus, qui in monte Calvarie lignum sancte crucis ostendisti et per Iudam deprehensus est, qui per Iudam tradidit filium suum dominus nostrum, demonstret michi quidquid furto iste perdidit saepe eum recognoscere per eum siquis etc.* : « Dieu, qui fut exposé sur la croix au Mont du Calvaire, et trompé par Judas, et dont ton fils, notre seigneur, fut trahi par Judas, montre-moi ce que j'ai perdu, désigne moi qui me l'a dérobé... ». Une autre recette explique comment rendre quelqu'un muet (*ad lipus occultum*) à l'aide d'un talisman à base de blanc d'œuf mêlé, entre autre, de poudre de poumons de poussin d'hirondelle...

T	E	D	E	T
E	T	A	T	E
D	A	D	A	D
E	T	A	T	E
T	E	D	E	T

À côté de la formule, on a dessiné un carré magique, un des talismans les plus répandus. Il consiste en une série de mots de cinq lettres pouvant se lire dans n'importe quel sens.



Carré magique inscrit dans l'encadrement du titre d'un chapitre d'un commentaire sur l'Organon d'Aristote et l'Isagoge de Porphyre par deux maîtres de l'université de Louvain : Pierre de Thenis et Henri de Gand.

Chacun des chapitres de ce volume s'ouvre sur un titre inscrit dans un encadrement tantôt circulaire tantôt carré, au centre duquel on a collé des gravures découpées, proches du style du Maître des cartes à jouer (actif dans la région du Rhin supérieur entre les années 1430 et 1450).

C'est dans le cadre du neuvième chapitre que l'on a copié le plus fameux des carrés magiques, constitué des noms attribués par la tradition aux cinq clous de la Crucifixion (deux pour les mains, deux pour les pieds et un pour le panneau). La plus ancienne attestation de cette formule a été retrouvée dans une église de Pompéi et date de l'an 70. Il s'agit en fait des lettres du Pater noster additionnées de l'Alpha et de l'Oméga. Le mot TENET forme une croix au centre et si l'on additionne la valeur de la place des lettres dans l'alphabet on tombe sur 10, chiffre absolu qui désigne Dieu (20 + 5 + 14 + 5 + 20 = 64 ; 6 + 4 = 10)



Saint-Omer, BASO, ms. 607, f. 83

Copié entre 1481 et 1482, par Johannes de Wale, moine de Saint-Bertin sous l'abbatit de Guillaume Fillastre (probablement de 1468 à 1471). Il en devient sous-prieur avant 1492 et décède en 1503.

S	A	T	O	R
A	R	E	P	O
T	E	N	E	T
O	P	E	R	A
R	O	T	A	S



Saint-Omer, BASO, ms. 628

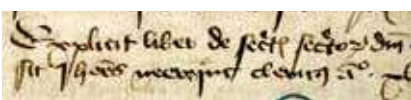
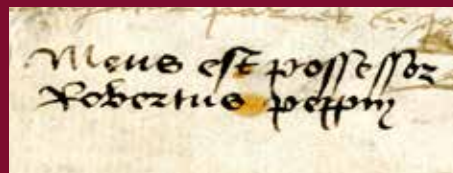
Recueil de textes grammaticaux et philosophiques auxquels a été ajoutée une copie du *Secretus secretorum* du Pseudo Albert Le Grand.

La réputation de savant universel d'Albert le Grand (1200-1280) lui a fait attribuer nombre de traités qui ne sont pas réellement de lui, notamment tout un corpus alchimique et magique dont le fameux *Secret des secrets*. Ce dernier est en réalité une compilation de recettes magiques et de formules talismaniques, empruntées essentiellement à des auteurs du XVIIe siècle, tels que Gerolamo Cardano ou Guillelmo Della Porta.

À l'origine le *Secret des secrets* est un texte arabe du Xe siècle, le *Kitâb Sirr al-asrâr*, qui remonte lui-même au plus ancien manuel arabe du bon gouvernement, le *as-Siyâsatul-âmmiyyab*, composé par un écrivain hermétiste à la cour d'Abû-l-Alâ, secrétaire du calif Hisâm ibn 'Abdi-l-Malik, au début du VIIIe siècle.

Il prend la forme d'une longue lettre écrite par Aristote à Alexandre le Grand, dans laquelle le Stagirite transmet une série de conseils politiques et moraux à son illustre élève. Par la suite, ce traité de politique s'est peu à peu transformé en une véritable encyclopédie pseudo-scientifique par l'adjonction de chapitres sur l'astrologie, la magie médicale et naturelle, l'alchimie ou encore la physiognomonie.

Ce volume a été copié par un certain Jan Neercyn, probablement en 1547, et a appartenu à un certain Emon de Briemeux avant d'entrer dans la bibliothèque de Robert Pépin, abbé de Clairmarais de 1545-1549.





Levini Lemnii, *Occulta naturae miracula, ac varia rerum documenta, probabiliter ratione atque artificii conjectura explicata.* Anvers, Guillaume Simon, 1564

Le médecin hollandais Levin Lemne a étudié sous la direction du grand André Vésale (médecin et humaniste flamand) et a consacré sa vie à l'étude des mystères, sciences cachées et autres phénomènes étranges qu'il révèle dans son traité. Édité pour la première fois à Anvers en 1559, le *De occultis* connaît rapidement une grande popularité. Il est traduit en plusieurs langues, dont le français dès 1567 par Jacques Gohory sous le titre « *Les occultes merveilles et secretz de nature : avec plusieurs enseignements des choses diverses tant par raison probable que par conjecture artificielle* ». Dans l'ensemble, le traité présente un contenu relativement rationnel et cherche à donner des explications plausibles aux merveilles de la nature. Ainsi, le huitième chapitre du second livre explique le phénomène des bébés « nés coiffés » (c'est-à-dire dont un bout de membrane amniotique, amnios ou chorion, couvre encore la tête du bébé à sa naissance), souvent considérés comme des sorciers ou sorcières. D'autres chapitres sont encore tributaires des croyances et des superstitions anciennes, tel le chapitre XX dédié aux vertus « magiques » des pierres précieuses. Il s'appuie notamment sur l'opinion de savants et occultistes tel que Marsile Ficin. On y apprend notamment que les turquoises pâlisent lorsque leur porteur présente des signe de faiblesse ou les symptômes d'une maladie.

Saint-Omer, BASO, inv. 1899

[Pons-Augustin Alletz], *L'Albert Moderne ou nouveaux secrets éprouvés et licites, recueillis d'après les découvertes les plus récentes,* Paris, Veuve Duchesne

Pons-Augustin Alletz (1703-1785) est un ancien juriste reconverti en écrivain polygraphe, auteur de nombreuses compilations littéraires, philosophiques, historiques et scientifiques, dont certaines ont servi dans le cadre de l'enseignement. Le Dictionnaire Historique nous en dit : « il a peu créé : mais il avait l'art d'extraire et de recueillir les pensées des auteurs, de les disposer avec ordre, et d'en former un tout qui ne doit jamais sans doute dispenser de recourir aux sources, mais qui peut conduire sur la route. »

Son *Albert Moderne* est une sorte de recueil de trucs et astuces pour la cuisine, le jardinage, ou le bricolage dont l'écrivain français Oberlé a pu dire : « C'est un excellent manuel de vie pratique rédigé sous forme de dictionnaire [...] ». Nombreuses recettes de cuisine : étrange confiture de carottes, [...], vin, vinaigre, [...], moyen de cuire la volaille sans broche ni feu (intéressante pour les militaires en campagne) [...]. » (Gérard Oberlé, *Les Fastes de Bacchus et de Comus*, 1989). Comme l'auteur l'indique lui-même dans sa préface, son titre est directement inspiré d'un fameux recueil de recettes diverses et variées, souvent considéré comme un pseudo recueil de sorcellerie : les *Secrets d'Albert le Grand*, et celui du *Petit Albert*, tous les deux abusivement placés sous le patronat du grand savant médiéval Albert le Grand (1193-1280). De fait, certains chapitres sont des plus pratiques et n'ont rien de merveilleux, tel celui dédié à l'éradication des chenilles, ou cet autre qui indique comment éteindre un feu de cheminée. Mais on y trouve par ailleurs des « Moyens de se procurer une longue vie. Élixir de longue vie »...

Saint-Omer, BASO, inv. 31511



Athanase Kircher, *Magnes, sive de Arte magnetica opus tripartitum,* Rome, B. Deversin et Z. Masotti, 1654

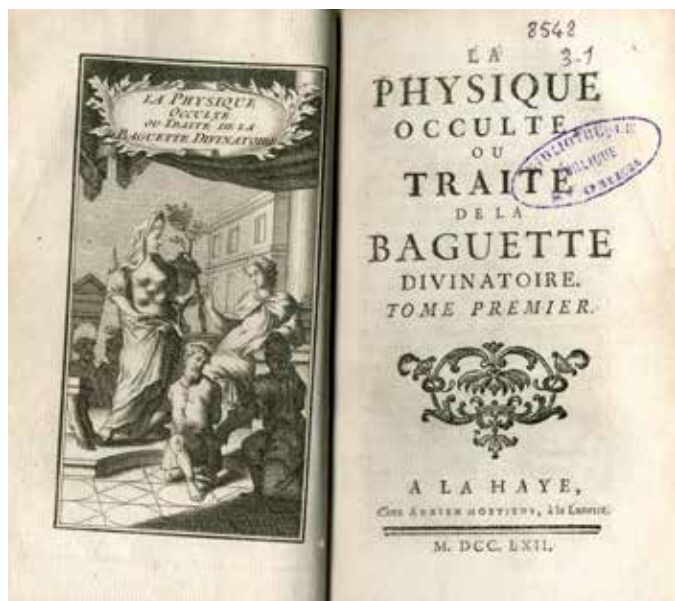
Athanase Kircher (1602-1680) est probablement l'un des jésuites les plus célèbres de son temps. Savant universel et excentrique, il s'est intéressé à des domaines aussi divers que variés, des langues orientales aux mathématiques, en passant par la philosophie et l'optique. C'est un personnage controversé dans le domaine des sciences car si la vastitude de son érudition est incontestable, sa méthode de travail et son imagination parfois débordante l'ont amené vers des domaines où la science laisse place à la fantaisie. Cela ne l'a pas empêché d'être en contact avec les plus grands savants de son temps et d'être protégé des rois.

Dans le cadre de ses recherches sur les sciences physiques, il a notamment consacré ses premières études au magnétisme. Son traité *Magnes sive de arte magnetica* paraît pour la première fois à Rome en 1641. L'édition exposée est la troisième, revue et augmentée notamment de nombreuses splendides gravures. Comme l'explique l'auteur de la notice sur notre Jésuite dans la *Biographie universelle*, « ce traité contient beaucoup de choses frivoles ». En effet, fasciné par le magnétisme, le père Kircher en fait quasiment un principe universel applicable à peu près à tous les champs du savoir, de la médecine à l'astronomie en passant par la navigation et la géographie. Son ouvrage associe à la fois des observations pertinentes dans certaines disciplines, comme sur le principe de la boussole par exemple, et des croyances populaires comme la guérison de la morsure de la tarentule par la danse ou la possibilité de confectionner un élixir de longue vie. On trouve également dans la quatrième partie du second livre, consacrée à la *magia naturalis magnetica*, un exposé d'hydromancie radiesthésique.

Saint-Omer, BASO, inv. 1366

Ce volume provient de la bibliothèque du Séminaire épiscopal, dit collège de Saint-Omer, auquel il a été donné par le père François-Joseph de Lannoy, chanoine de Notre-Dame de Saint-Omer.





Saint-Omer, BASO, inv. 8548

Après l'obtention d'un doctorat en théologie, l'abbé de Vallemont (1649-1721) s'installe à Rouen où il finit par se fâcher avec le clergé local et décide alors de monter à Paris. Là, il devient précepteur du fils du Marquis de Dangeau, qu'il suit à Versailles où il reste pendant dix ans. D'esprit curieux mais sans méthode, il explore à la fois la bibliothèque et les jardins du marquis. Il en tire alors toutes sortes d'observations plus ou moins fantasques en matière de physique et de botanique qu'il a compilées ensuite dans ses nombreuses publications.

Il s'est aussi cru numismate mais il s'est plus souvent ridiculisé qu'illustré auprès des spécialistes de son temps avec ses interprétations et ses datations farfelues. Il devient ensuite professeur au collège du Cardinal Lemoine où il transforme sa chambre en véritable cabinet de curiosité qui fera le plaisir des curieux jusqu'à ce qu'il se retire à Pont-Audemer pour y finir ses jours.

Son ouvrage sur la baguette divinatoire est néanmoins intéressant parce qu'il s'inscrit dans la tradition de Kircher. Il s'efforce ainsi de démontrer qu'il n'y a rien de magique dans cette pratique qui résulte de phénomènes tout à fait naturels liés au magnétisme terrestre.

Ce volume provient de la bibliothèque du Duc d'Arenberg dont l'ex-libris armorié est collé au contreplat supérieur : [de gueules] à trois fleurs de néflier, avec la devise «Christus protector meus», imprimé par Schoy et Vermorcken. Il peut s'agir soit de Charles Marie Raymond d'Arenberg (1721-1778), 5e duc d'Arenberg, soit de Louis Engelbert Marie Joseph Augustin, 6e duc d'Arenberg (1770-1803). Il a été acheté par la bibliothèque en mars 1903 lors de la vente Billiet.



DE QUELQUES OUVRAGES PLUS RÉCENTS SUR LE SUJET

Walter Scott, *Histoire de la démonologie et de la sorcellerie*, trad. de M. Defauconpret, Paris, Furne, 1832 (Saint-Omer, BASO, inv. 8076)

Walter Scott (1771-1832), premier baronnet d'Abbotsford, est un auteur écossais, grande figure de la littérature romantique britannique et père du Roman Historique. Il affectionne tout particulièrement les grandes fresques épiques dont les plus célèbres sont certainement *Ivanhoé* et *Rob Roy*.

On lui doit également une douzaine d'écrits plus théoriques, dont une série de *Lettres sur la démonologie et la sorcellerie* (*Letters on Demonology and Witchcraft*), dédiées à son gendre et biographe John Gibson Lockhart et publiée en septembre 1830 à Londres par John Murray, incluant dix illustrations de par George Cruikshank. La rédaction de cet essai épistolaire lui a été suggérée par Lockhart qui connaissait l'intérêt de son beau-père pour le sujet.

L'intérêt pour ce thème venait d'être en outre ravivé par la parution de la série des *Procès criminels de l'Écosse* par Robert Pitcairn, qui évoque de nombreux procès pour sorcellerie attentés entre 1487 et 1624. Scott pose un regard critique sur la sorcellerie, qu'il considère comme n'étant que superstition et fausses croyances. Il est influencé en cela par les théories de *John Ferriars Of Popular Illusions and More Particularly of Modern Demonology* et *Thomas Jackson, Treatise Containing the Originall of Un-beliefe*.

***Histoire curieuse et pittoresque des sorciers depuis l'Antiquité à nos jours*, par le révérend père dominicain Mathias de Giraldo, ancien exorciste de l'Inquisition, revue et augmentée par M. Fornari, Professeur de Philosophie hermétique à Milan, Paris, B. Renault, 1846 (Saint-Omer, BASO, inv. 39391)**

Il s'agit de la première des trois éditions connues de ce volume aussi ridicule dans son contenu que dans ses prétentions. L'auteur supposé n'a probablement jamais existé, tout comme la « chaire de Philosophie Hermétique » milanaise dont se réclame le réviseur du texte. On en trouve d'ailleurs une excellente description dans le livre de Victor Fournel, Ce qu'on voit dans les rues de Paris (Paris, 1858, p. 215) : « Comment trouvez-vous, par exemple, le titre suivant, encadré dans des vignettes de circonstance : Histoire curieuse et pittoresque des sorciers, par le révérend père dominicain Mathias de Giraldo, ancien exorciste de l'Inquisition, revue par M Fornari, professeur de philosophie hermétique à Milan ? — J'aime beaucoup aussi L'art de tirer les cartes, par Aldegonde Perenna, sibylle provençale. Voilà des noms qui ont la physionomie de leur emploi. Ces ouvrages, écrits par des auteurs inconnus, rédigés dans un obscur galetas, sur une table graisseuse, par quelque petit vieux, sale et mal peigné, dont le style est à la hauteur du papier qui reçoit ses élucubrations et des bois primitifs qui illustrent le texte, renferment souvent de vrais drames, des tableaux d'une familiarité grandiose, des légendes tour à tour charmantes et terribles ».

Robert Mandrou, *Magistrats et sorciers en France au XVIIe siècle : Une analyse de psychologie historique*, Paris, Plon, 1968 (Saint-Omer, BASO, inv. 41202)

Il s'agit de la rare première édition de cette étude réalisée par l'historien Robert Mandrou dans la collection qu'il vient de lancer avec Philippe Ariès, dans le but de vulgariser les recherches de leurs collègues de l'École des Annales.

La question posée par cet ouvrage est donnée par l'auteur au début de son introduction : *Comment et pourquoi les juges qui, pendant des siècles, acceptèrent la sorcellerie, condamnèrent des milliers de malheureux au bûcher, décidèrent-ils au XVIIe siècle de renoncer et cessèrent de poursuivre ceux qui passaient pour s'être vendus au diable ?* (p. 13). Son ouvrage a un grand succès et consacre Robert Mandrou comme l'un des meilleurs représentants de l'histoire des mentalités.

Théodore Hersart, vicomte de la Villemarqué, *Myrdbinn. L'Enchanteur Merlin*, Paris, Didier et Cie, 1862 (Saint-Omer, BASO, inv. 24048)

Théodore Hersart La Villemarqué (vicomte de, 1815-1895) est un folkloriste et philologue français, spécialiste de la culture bretonne. Il est notamment connu comme auteur du *Barzaz Breiz*, recueil de chants populaires bretons. Cette passion lui est venue toutefois, de la lecture de *The Myrvyrian Archaiology of Wales* d'Edward Williams, qui lui fait entreprendre des recherches sur la culture populaire du Moyen Âge, alors en vogue dans le milieu romantique parisien - Gérard de Nerval travaille alors à collecter les chants populaires du Valois, George Sand ceux du Berry. En 1838, La Villemarqué propose au ministre de l'instruction publique, de publier un recueil de Chants populaires de la Bretagne-Armorique, afin de contribuer à l'histoire de France, mais sa demande est rejetée en février 1838 par le Comité des travaux historiques. Il le publie donc à ses frais en août 1839 qui rencontre un certain succès mondain et littéraire. C'est son goût pour la culture celtique qui lui fait entreprendre un volume dédié au mythe du plus célèbre des enchanteurs de l'imaginaire occidental.

Fomalhaut [Charles Nicoullaud], *Manuel d'Astrologie sphérique et judiciaire*, Paris, Vigot frères, 1897 (Saint-Omer, BASO, inv. 20952)

Charles Nicoullaud est un astrologue et essayiste royaliste, délégué de la Ligue populaire. Il collabore à divers journaux nationalistes, et développe un intérêt pour l'astrologie qui donnera lieu à la publication en 1897 de son *Manuel* sous le pseudonyme de Fomalhaut (le nom de l'étoile principale de la constellation du poisson austral), réédité en 1933 et toujours considéré comme un classique en la matière. Ce volume est construit en deux parties, la première est une sorte de précis d'astrologie, la seconde porte plus précisément sur son application judiciaire.

On notera l'intérêt porté par un lecteur anonyme de l'exemplaire audomarois aux interprétations faites par l'auteur concernant l'assassinat du Président Carnot...

trompent souvent dans cette détermination, c'est pourquoi l'on ne saurait trop recommander d'apporter la plus grande réserve dans les prédictions sur un sujet si grave.

Nous allons donner quelques exemples assez curieux.

Direction indiquant la date de la mort de M. Carnot. —

Si l'on examine le thème de M. Carnot (page 132), on voit que Saturne situé près du MC maléficie fortement par quadrature, et surtout par contre-antice, le soleil puissant (au Lion) et proche de l'horizon occidental, on peut donc dire que le sujet sera élevé par Saturne, mais que cette élévation même deviendra la cause d'une mort violente d'autant que Mars en maison VIII, en exil, prédit la mort violente en voyage par suite des honneurs, puisque la Balance est le lieu de chute ou détriment du soleil.

La lune en XI^e au Sagittaire doit être prise pour aphète et sa direction au carré senestre de Saturne va nous fixer sur l'époque de cette mort violente, qui du reste est indiquée par bien d'autres significations.

Lieu de la lune 16° 16' ♋.

R. 253° 4' ☉. 22° 44' A. diff. asc. à 45° 50' = 25° 33'
Arc 1/2 D = 64° 27' Th. d. = 10° 44' 30"

Lieu du carré senestre de Saturne 11° 4' ♋.

R. 313° 31' ☉. 17° 27' A. diff. asc. à 45° 50' = 18° 53'
Arc 1/2 D = 71° 7' Th. d. = 11° 51' 10"

Le lieu précédent (la lune) est situé entre le MC et l'ascendant, nous nous servirons de la formule

Arc = R l. s. — R mc — $\frac{Rl.p. - Rmc}{Th. d. l. pr.} \times Th. d. l. s.$

313° 31' — 229° 59' — $\frac{253° 4' - 229° 59'}{10° 44' 30''} \times 11° 51' 10''$

83° 32' — $\frac{25° 5' \times 11° 51' 10''}{10° 44' 30''}$ ou 83° 32' — $\frac{25,083 \times 11,85}{10,74}$

83° 32' — 27° 40' = 55° 52' arc de direction.

La table de conversion des arcs de direction en temps civil nous montre que pour un arc de 55° il faut ajouter 47' à l'arc 55° 52' + 47' = 56° 39'.

56° = 56 ans; 4837 + 56 = 1893 (11 août), à la date du 11 août correspondent 36' qui ajoutées aux 39' de l'arc donnent 75' ou 15', c'est-à-dire le 3 avril 1894.

En réalité, M. Carnot a été assassiné le 24 juin. Soit une erreur de 13' dans l'arc de direction. Ce qui correspond à une différence de quelques minutes à peine dans l'heure de la naissance.

Du reste le thème de révolution dressé pour cette 57^e année (11 août 1893) confirme absolument ce pronostic. (page 134).

Direction pour l'élévation de M. Carnot à la présidence de la République — Nous avons dit que l'étude du thème de M. Carnot montrait que son élévation était due à l'influence de Saturne. Si nous dirigeons le soleil qui est le luminaire conditionnel et a signification sur les honneurs, à Saturne, nous aurons l'époque où cette grande élévation doit se produire.

Lieu du soleil (précédent) 18° 46' du ☉.

R. 141° 12' ☉. 15° 13' B. Diff. asc. à 45° 50' = 16° 15'

SA sur Arc 1/2 D = 106° 45' Th. d. 17° 42' 30" $\times \frac{106,15}{16,250}$

Lieu de Saturne (suivant) 11° 4' du ♋.

R. 218° 38' ☉. 15° 9' A. diff. asc. à 45° 50' = 16° 11'

SA sur Arc 1/2 D = 73° 49' Th. d. 12° 18' 10" $\times \frac{73,49}{16,250}$

Le lieu précédent (le soleil) est situé entre le MC et l'horizon occidental, nous nous servirons de la formule

Direction pour l'élévation de M. Carnot à la présidence de la République — Nous avons dit que l'étude du thème de M. Carnot montrait que son élévation était due à l'influence de Saturne. Si nous dirigeons le soleil qui est le luminaire conditionnel et a signification sur les honneurs, à Saturne, nous aurons l'époque où cette grande élévation doit se produire.

Lieu du soleil (précédent) 18° 46' du ☉.

R. 141° 12' ☉. 15° 13' B. Diff. asc. à 45° 50' = 16° 15'

SA sur Arc 1/2 D = 106° 45' Th. d. 17° 42' 30" $\times \frac{106,15}{16,250}$

Lieu de Saturne (suivant) 11° 4' du ♋.

R. 218° 38' ☉. 15° 9' A. diff. asc. à 45° 50' = 16° 11'

SA sur Arc 1/2 D = 73° 49' Th. d. 12° 18' 10" $\times \frac{73,49}{16,250}$

Le lieu précédent (le soleil) est situé entre le MC et l'horizon occidental, nous nous servirons de la formule

Se reporter à la table page 55 et 147

